

DECLARATION ENVIRONNEMENTALE 2024

Renouvellement : données 2023



MARS 2024

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page.

A handwritten signature in blue ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a cursive name.

SOMMAIRE

1. LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE EN UN COUP D'OEIL	5
2. A PROPOS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT ?	8
2.1. NOS DOMAINES DE COMPETENCES.....	8
2.2. NOS METIERS	9
2.3. NOS VALEURS.....	9
2.4. NOTRE ORGANIGRAMME ET LE FONCTIONNEMENT	9
2.5. UNE ADMINISTRATION OUVERTE AU PUBLIC	10
3. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL.....	11
3.1. LA DEMARCHE PLAN-DO-CHECK-ACT.....	11
3.2. LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS	12
3.3. CHAMP D'APPLICATION EMAS.....	13
3.4. LA DECLARATION DE CONFORMITE REGLEMENTAIRE ET PREPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE	13
4. DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL	15
5. NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL.....	16
6. LES OBJECTIFS & LES RESULTATS ENVIRONNEMENTAUX.....	21
6.1. L'ECO-GESTION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT	21
6.1.1. RENDRE BRUXELLES ENVIRONNEMENT SOBRE EN CARBONE	21
6.1.2. AVOIR UN PATRIMOINE NEUTRE SUR SON CYCLE DE VIE (ÉMISSIONS DIRECTES ET INDIRECTES), PRÉSERVANT LES RESSOURCES	25
6.1.3. GÉNÉRALISER LE TRANSFERT MODAL VERS DES SOLUTIONS BAS CARBONE	33
6.1.4. RENFORCER LA DURABILITÉ DES ACHATS	37
6.1.5. OPTIMISER LES RESSOURCES EN INFORMATIQUE ET CHALLENGER LES BESOINS DES UTILISATEUR.TRICES	40
6.1.6. EN INTERNE, S'ORIENTER VERS LE ZÉRO DÉCHET, EN EXTERNE, PRÉVENIR ET RÉDUIRE LES DÉCHETS.....	44
6.1.7. RENFORCER LA POLITIQUE D'ÉVÉNEMENTS DURABLES	48
6.2. MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT	50
6.2.1. CONSOLIDER ET DÉPLOYER LE MAILLAGE VERT	50
6.2.2. GÉNÉRALISER LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES INFRASTRUCTURES VERTES	52
6.2.3. DÉPLOYER LA STRATÉGIE DE GESTION DURABLE DES BOIS ET RÉSERVES NATURELLES	53
6.2.4. METTRE EN ŒUVRE LE SCHÉMA DE STRUCTURE RÉGIONAL DE LA FORÊT DE SOIGNES	54

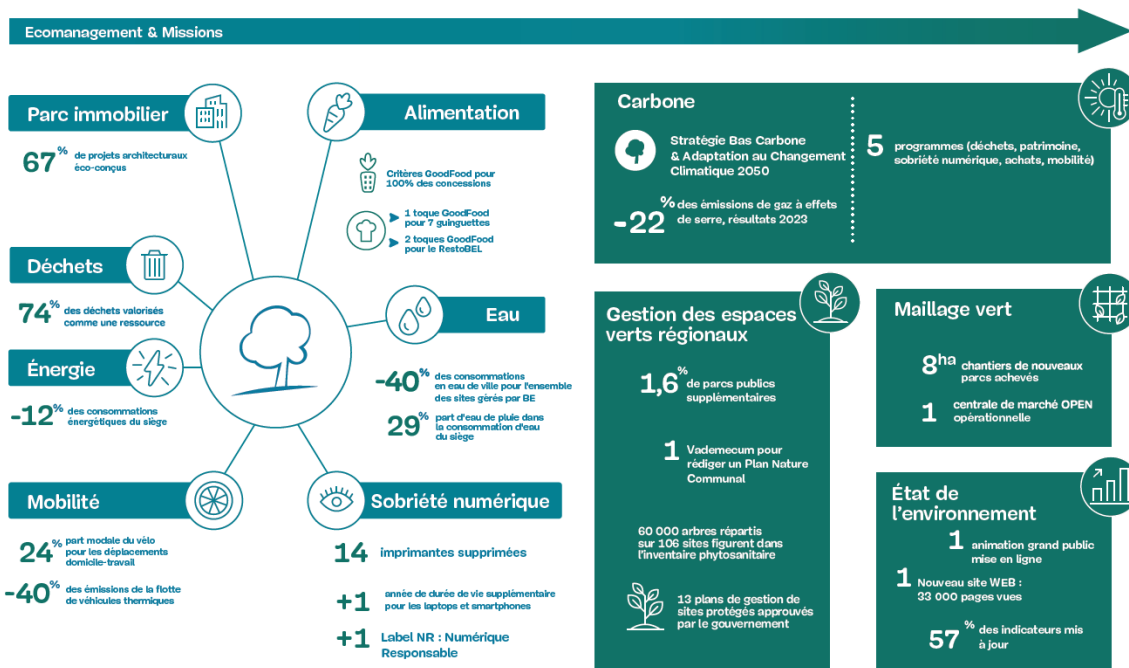


6.2.5. RENFORCER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE BRUXELLOIS ET LES CORRIDORS DE FRAÎCHEUR	55
6.2.6. GÉRER LE PATRIMOINE ARBORÉ DE FAÇON ÉCOLOGIQUE ET RAISONNÉE	57
6.2.7. ASSURER LA CONSERVATION DES ESPÈCES ET DES HABITATS PROTÉGÉS.....	58
6.2.8. RENDRE COMPTE DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT	59
7. DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS RELATIVE AUX ACTIVITES DE VERIFICATION ET DE VALIDATION	62



1. LA DECLARATION ENVIRONNEMENTALE EN UN COUP D'OEIL

Les chiffres clés de la déclaration environnementale Résultats 2023



Données extraites de la Déclaration environnementale 2024 « Bruxelles Environnement, 2023

L'année 2024 est celle de l'ouverture du 3^{ème} cycle, qui s'étend de 2024 à 2026 – Résultats 2023-2025. Ce document présente les résultats obtenus en 2023 par le système EMAS de Bruxelles Environnement, lequel évolue depuis 2020 vers une version plus **intégrée au management interne de l'institution**.

Les engagements de BE pris en 2023 concernant la **Stratégie Bas Carbone et l'Adaptation au changement climatique**¹ et les objectifs EMAS se sont alignés afin de maximiser les forces vives vers un même horizon commun. Une série d'objectifs stratégiques en lien avec cette stratégie et avec l'écomanagement (EM) ont été sélectionnés, respectivement en 2023 pour la SBC&ACC et depuis 2020 pour l'EM² afin d'être valorisés et mis en œuvre dans le système EMAS.

Un des objectifs phares de ce cycle est la mise en œuvre de la **Stratégie Bas Carbone et l'adaptation au changement climatique** de BE, approuvée par le Conseil de Direction du 06.10.2023. Des groupes de travail thématiques ont proposé un plan de 166 actions à mettre en œuvre. Afin d'opérationnaliser un plan d'actions, un portefeuille de programmes et projets a été élaboré pour sa mise en œuvre à l'horizon 2030 et 2050. Dans les prochaines années, il est probable que le système EMAS et ses objectifs stratégiques évolueront encore en fonction des orientations adoptées par cette stratégie.

Le programme environnemental, le plan d'actions et le contenu de la déclaration environnementale s'en sont vu adaptés. Les évolutions majeures ont concerné l'ajout de certains objectifs stratégiques en lien avec la SBC&ACC, et l'intégration des contributions de l'éco-gestion interne reliées aux activités

¹ Dans le document, le sigle « SBC&ACC » peut être utilisé pour désigner cette stratégie.

² Source : la note d'orientation « Transition climatique, Environnement, Energie et Démocratie participative » (septembre 2019)



menées sur les différents sites gérés depuis le siège de l'organisation, mais aussi un **élargissement des missions de BE** prises en compte dans le système EMAS. Bien que cette démarche vise une amélioration continue du système et une meilleure intégration du système EMAS dans les processus de notre institution, la compilation des données utiles n'est pas aisée. Les données disponibles pour les nouveaux processus intégrés au système ne permettent pas toujours un rapportage sur les performances environnementales de ceux-ci, mais parfois uniquement sur la gestion des activités du processus. Cet aspect est déjà amélioré dans la présente déclaration environnementale, et le sera encore davantage à l'avenir.

En 2023, notons les **performances environnementales marquantes** pour notre éco-gestion ainsi que nos missions :

❖ Eco-gestion

- La réduction du Bilan carbone global des activités de BE de **22%** entre l'année de « référence 2013 »³ et l'année 2023.
- La **mobilité** s'améliore encore, avec un recul significatif de l'utilisation de la voiture pour les déplacements professionnels, tandis que pour les déplacements domicile-travail, les émissions ont légèrement augmenté par rapport à 2022 (voiture et train). En 2023, 24% des membres du personnel de T&T utilisent principalement le vélo pour leurs déplacements domicile-travail.
- La **consommation énergétique** du siège administratif a connu une amélioration significative de la régulation de l'apport de chaleur par la chaudière, mais il reste à améliorer la régulation de la géothermie, notamment en réduisant les besoins en froid pendant les périodes de chaleur saisonnières.
- La **consommation en eau s'est vue réduite** grâce à la remise en fonction de la station d'épuration laquelle a permis l'usage d'eau de pluie et le recyclage de certaines eaux « grises ». Ce fonctionnement de la station a cependant été interrompu par de nouvelles pannes survenues dans le second semestre 2023 ! La pratique du télétravail formalisée durant le second cycle a entraîné une répartition de la présence des agents au siège avec des pics de présence les lundis, mardis (+++) et jeudis, ce qui maintient de facto un taux d'occupation relativement faible du bâtiment les mercredis et vendredis.
- Le RestoBEL maintient l'obtention de 2 toques au label « **Good Food Resto** ».
- Plusieurs **bâtiments durables** ont vu le jour, tel que le pavillon temporaire du Westpark (parc de l'Ouest), orienté sur la maximisation de la réutilisation et du recyclage de déchets de construction, ou sont en cours de réalisation (bâtiment Ackermans, avenue du Port), ou encore à l'étude (Pavillon Vanaudenhove dans le parc Elisabeth à Koekelberg, site technique de la Brigade 2, chaussée de Wavre à Auderghem).
- La stratégie **sobriété numérique** a permis une suppression de 14 imprimantes et l'allongement de la durée de vie d'une année pour les laptops et smartphones.
- Les déchets collectés ont été valorisés à 74% par le recyclage ou le réemploi

❖ Missions

³ « référence 2013 » correspond à la situation de l'année 2013, mais en comptabilisant les consommations électriques avec un facteur d'émission correspondant à de l'électricité « grise » et pas de l'électricité « verte ». Ce choix méthodologique de référence a pour objectif de représenter l'évolution des émissions de GES sur le temps long (idéalement depuis 1990). Bruxelles Environnement était précurseur avec la approvisionnement d'électricité renouvelable. Cette approvisionnement d'électricité verte ayant été opéré avant le premier Bilan Carbone® de 2013, il a été choisi de considérer une référence fictive correspondant à 2013 avec de l'électricité "classique", afin de représenter l'effort déjà consenti auparavant.



- Le pilotage de la politique climatique en vue d'atteindre la neutralité carbone de la Région de Bruxelles-Capitale a permis d'accomplir la procédure d'adoption du Plan Air Climat Energie (PACE) par le gouvernement régional le 27 avril 2023. La stratégie régionale de réduction des émissions totales de gaz à effet de serre en RBC est désormais entrée en phase de mise en œuvre.
- La densification du maillage vert permet de répondre aux besoins sociaux et environnementaux. En partant de la stratégie définie, la centrale de marché OPEN a réalisé des projets d'études interrégionales OPEN-Brussels, et cinq chantiers d'aménagement de nouveaux espaces verts ont démarré. De plus, la carte du maillage vert multifonctionnel a été consolidée.
- La gestion écologique des infrastructures vertes (parcs, Forêt, réserves naturelles) a été améliorée par la mise en place de la plateforme MOODLE, la mise en ligne du portail Renature.brussels et la réalisation d'une étude de marché et d'une étude juridique pour la préparation d'une ordonnance relative à la gestion écologique des espaces verts.
- Le déploiement de la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles œuvre continuellement à la conciliation de trois priorités : conservation de la nature, préservation des paysages et accueil du public.
- Le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes vise à préserver la biodiversité des espèces et des habitats présents, grâce entre autres à l'intégration au réseau Natura 2000 ; elle est appuyée par la Fondation Forêt de Soignes qui coordonne la coopération interrégionale pour sa gestion. Cinq axes d'actions ont contribué à cet objectif, dont le projet d'écopont qui occupera une place spéciale durant ce cycle.
- La constitution du réseau écologique bruxellois et les corridors de fraîcheur visent à conserver, à gérer et à restaurer les éléments semi-naturels et artificiels du territoire qui sont autant d'infrastructures vertes urbaines indispensables. Le réseau comprend des zones centrales, des zones intermédiaires et des zones de liaison. Dix réalisations récentes ont contribué à ce projet.
- Des opérations de gestion du patrimoine arboré en adéquation avec les enjeux climatiques sont menées sur 106 sites (60 000 arbres suivis, dont 43 700 sont diagnostiqués périodiquement) ; des plantations d'espèces adaptées sont opérées régulièrement pour en assurer la régénération.
- Pour assurer la conservation des espèces et des habitats protégés, les plans de gestion « Natura 2000 » pour 13 sites ont été approuvés par le gouvernement, et plusieurs atlas sur la faune ont été publiés.
- Le suivi de la qualité de l'environnement via le rapport de l'état de l'environnement est essentiel, afin d'évaluer les résultats de la politique régionale appliquée, et d'identifier les nouveaux défis à relever. Les indicateurs sont mesurés et mis à disposition du public. En 2023, 57 % des indicateurs ont été actualisés. La réduction de la consultation des pages Web est justifiée par la nouveauté du site (renouvelé fin 2022).



2. A PROPOS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT ?

Améliorer la qualité de vie au sein de cette magnifique région, verte, créative et multiculturelle qu'est Bruxelles et faciliter sa transition vers une société plus écologique, plus éthique et socialement plus juste : telle est la raison d'être de Bruxelles Environnement depuis plus de 30 ans !

Administration de l'Environnement et de l'Énergie de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement est chargée de concevoir et de mettre en œuvre les politiques régionales dans toutes les matières liées à l'environnement. Chaque jour, ses équipes se mobilisent pour faire de Bruxelles une région plus agréable et plus durable pour toutes celles et tous ceux qui y habitent, y travaillent ou y séjournent.

Notre rapport annuel 2022



2.1. NOS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Bruxelles Environnement prépare et met en œuvre la politique de la Région de Bruxelles-Capitale dans les domaines liés à l'environnement. En agissant sur tous ces domaines à la fois, Bruxelles Environnement intervient de manière transversale et met en œuvre une vision durable à long terme pour la Région, sur base des orientations définies par la Déclaration de politique générale du Gouvernement bruxellois. Des plans, stratégies et programmes donnent également un cadre d'actions pluriannuel par thème.

		
Protéger les ressources naturelles L'air, l'eau, l'énergie, la Forêt de Soignes et les espaces verts, la nature et la biodiversité, le bien-être animal, les sols.	Gérer le territoire de manière plus écologique Planifier et gérer les déchets-ressources, favoriser l'économie circulaire, encourager la production, la consommation et la construction durables, entretenir les espaces verts, les zones naturelles et les cours d'eau non navigables, réduire les nuisances sonores et l'exposition aux ondes électromagnétiques.	Lutter contre le changement climatique En coordonnant l'action régionale.



2.2. NOS MÉTIERS

Architectes, biologistes, gestionnaires d'espaces verts, paysagistes, juristes, responsables de projets,... Les métiers exercés au sein de Bruxelles Environnement sont très variés et s'organisent autour de 4 pôles.

 Les métiers sur le terrain de développement de la nature Pour concevoir, aménager, entretenir et préserver les espaces verts, les zones naturelles, les forêts et les cours d'eau de la Région.	 Les métiers de la sensibilisation, du conseil et du soutien Pour mobiliser, conseiller et stimuler les changements de comportements indispensables à la réussite des politiques en faveur de l'environnement.	 Les métiers de la collecte de données scientifiques environnementales Pour développer une expertise dans la récolte, la gestion et la mise à disposition de données environnementales.	 Les métiers traditionnels d'une administration Pour préparer et rédiger les projets de réglementation, délivrer des permis et autorisations administratives conformément au cadre légal, assurer le contrôle et l'inspection en matière environnementale.
---	---	---	---

2.3. NOS VALEURS

Les équipes de Bruxelles Environnement s'engagent à respecter au quotidien les valeurs de l'institution.

Le respect Le respect de l'environnement et du vivant, le respect des personnes dans toute leur diversité et le respect des règles de fonctionnement au sein de la société, au service de l'intérêt général.	L'innovation Pour anticiper, explorer, susciter et accompagner les évolutions, dans une recherche collaborative de solutions créatives.	La responsabilité La responsabilité sociétale de porter une transition juste, ambitieuse et solidaire pour la Région bruxelloise, et individuelle pour encourager l'engagement et la prise de responsabilités de toutes et tous.
--	---	--

2.4. NOTRE ORGANIGRAMME ET LE FONCTIONNEMENT

Bruxelles Environnement est organisée en 8 divisions et 20 sous-divisions thématiques ou transversales. Les collaboratrices et collaborateurs⁴ s'y mobilisent chaque jour pour améliorer l'adaptation de la Région bruxelloise face au changement climatique et accélérer la transition vers une société plus écologique et socialement plus juste.

En 2023, le nombre d'agents employés par Bruxelles Environnement était de 1.299 (848 pour le siège administratif) pour un nombre d'équivalent-temps plein de 1.239 (803 ETP⁵ pour le siège administratif).

⁴ Pour le seul siège administratif, sur le site de Tour & Taxis, avec 17 632 m² de surface chauffée, il y avait **803 ETP** (équivalent-temps plein) agents administratifs au 31.12.2023 (699 en 2020, 718 en 2021 et 748 en 2022). Le personnel complet de Bruxelles Environnement était alors de **1 239 ETP** (1 070 en 2019, 1 090 en 2020, 1 135 en 2021 et 1 153 en 2022).

⁵ ETP : équivalent-temps-plein





2.5. UNE ADMINISTRATION OUVERTE AU PUBLIC

Le siège de Bruxelles Environnement sur le site de Tour et Taxis est un lieu ouvert au public. Vous pouvez :

- Manger au RestoBEL, un restaurant qui se veut exemplaire et propose des aliments bio, locaux, de saison et des alternatives végétariennes.
- Visiter le BELEXPO, une exposition amusante et didactique sur l'environnement et la ville durable au XXI^e siècle.
- Accéder au centre de documentation.
- Participer à un événement, assister à une conférence ou un colloque organisé sur place.
- Louer un espace pour organiser un événement écoresponsable, de 30 personnes dans une salle à 300 ou 400 personnes dans l'atrium et/ou l'auditorium.

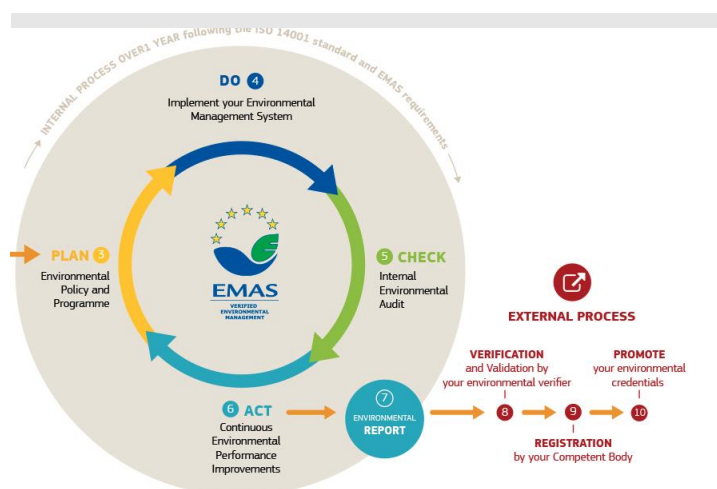
3. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Bruxelles Environnement s'inscrit depuis 2018 dans le système européen EMAS (*Eco Management and Audit Scheme*) afin de garantir l'exemplarité de son système de management environnemental (SME) par une reconnaissance externe.

Ainsi, Bruxelles Environnement veille à ce que l'environnement soit pris en compte de manière cohérente et intégrée dans ses activités.

Vu l'absence d'espaces verts disponibles au siège administratif, la **biodiversité** n'est pas reprise dans l'analyse environnementale ni dans la Déclaration Environnementale, car non-applicable à notre situation.

3.1. LA DÉMARCHE PLAN-DO-CHECK-ACT



PLAN

- Une **analyse environnementale** approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés à nos activités et services. Les aspects les plus significatifs sont pris en compte pour établir nos priorités et nos objectifs.
- Le **registre réglementaire** qui inventorie l'ensemble des exigences légales et autres exigences applicables au bâtiment de son siège administratif, sur le site de Tour & Taxis.
- La définition d'un **programme environnemental** et d'un **plan d'actions**
- Un **système de management environnemental** qui décrit la structure organisationnelle et opérationnelle mise en œuvre pour atteindre nos objectifs environnementaux.

DO

- Des **Référents thématiques** et/ou **Groupes de travail** assurent la mise en œuvre du programme environnemental et du plan d'actions de Bruxelles Environnement.

CHECK

- Réalisé par une équipe interne de 14 éco-auditeurs et auditrices, l'**audit environnemental interne** est une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales de Bruxelles Environnement, du système de management et des procédés de protection de l'environnement. Il intègre le suivi d'indicateurs conformes au document de référence sectoriel⁶.

⁶ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))



ACT

- La **Revue de Direction** permet de rendre compte de l'efficacité du SME auprès du Conseil de Direction de Bruxelles Environnement et de réorienter au besoin les objectifs environnementaux.

ENREGISTREMENT

- Après vérification et validation par un organisme de vérification accrédité du SME et de la déclaration environnementale, **Bruxelles Environnement est enregistré** dans la liste européenne auprès du département *Omgeving* du Gouvernement flamand, conformément à l'accord de coopération du 12 mai 2017⁷.

3.2. LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS

Le système de management environnemental de Bruxelles Environnement comprend deux parties : les aspects directs (gestion interne) et les aspects indirects (missions). Les aspects directs sont ceux relevant de la gestion interne alors que les aspects indirects sont des missions gérées par Bruxelles Environnement qui sont particulièrement en lien avec notre écomanagement interne.

Un registre des processus a permis d'identifier les aspects environnementaux, les parties intéressées pertinentes ainsi que les thématiques environnementales concernées. Chaque sous-activité de processus est évaluée par 6 critères (fréquence, flux de matière, obligations de conformité, maîtrise, pratiques, risques & opportunités). En fonction des réponses apportées, une cotation est calculée permettant de déterminer si l'aspect environnemental doit être considéré comme significatif. Une non-conformité réglementaire rend automatiquement l'aspect environnemental significatif.

Les activités directes ayant une incidence significative sur l'environnement sont les suivantes :

- Usages numériques de nos activités
- Gestion des événements organisés ou accueillis
- Mobilité du personnel
- Achats & Distribution de fournitures et services⁸
- Gestion des déchets
- Gestion du patrimoine immobilier

Les activités indirectes ayant une incidence significative sur l'environnement sont les suivantes :

- Consolidation et déploiement du maillage vert
- Gestion écologique des infrastructures vertes
- Déploiement de la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles
- Mise en œuvre du Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes
- Renforcement du réseau écologique bruxellois
- Gestion du patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée
- Conservation des espèces et des habitats protégés
- Rapport de l'état de l'environnement

Tout aspect environnemental significatif fait l'objet d'un objectif stratégique et ensuite d'un plan d'actions.

⁷ Moniteur belge du 24 juillet 2018 – NUMAC 2018040417

⁸ Le papier, le bois et les produits ménagers ne constituent pas des consommations significatives au siège de Tour et Taxis, et les indicateurs correspondants ne figurent donc pas dans la déclaration environnementale de BE.



3.3. CHAMP D'APPLICATION EMAS

L'ensemble des activités et missions de Bruxelles Environnement menées au sein du siège principal, bâtiment situé sur le site de Tour & Taxis, Avenue du Port 86 C à 1000 Bruxelles.

3.4. LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE ET PRÉPARATION AUX SITUATIONS D'URGENCE

Bruxelles Environnement dispose d'un outil de veille réglementaire performant qui permet de traiter toute nouvelle disposition réglementaire applicable aux installations techniques qu'il gère, en vérifiant :

- La pertinence de la disposition à l'égard des installations exploitées
- La conformité des installations concernées à la disposition
- Leur mise en conformité dans le délai imparti par la disposition

Lorsqu'une nouvelle disposition réglementaire en matière d'environnement est publiée au Journal officiel de l'Union européenne ou au Moniteur belge :

- ⇒ L'outil de veille en avertit le gestionnaire dans le mois qui suit sa publication ;
- ⇒ Un statut est défini pour la nouvelle disposition : « informatif », « à vérifier », « non applicable », « non conforme » ou « conforme ». Ceci est opéré dans le mois qui suit la réception de la mise à jour de la veille.
- ⇒ Un responsable est désigné, une description de l'action à mener est mentionnée, un délai de réalisation est fixé et la mention d'un indicateur ou d'une preuve de conformité est insérée dans l'outil.

Outre les contrôles obligatoires, toutes les installations techniques présentes dans le bâtiment font l'objet d'un contrôle mensuel par la société de maintenance, sanctionné par un rapport écrit. Celui-ci liste les éventuelles situations non-conformes et précise le suivi à mettre en œuvre.

Toute non-conformité observée au cours d'une ronde de surveillance ou rapportée par un agent dans la vie quotidienne du bâtiment est enregistrée via l'outil Ultimo. Si elle est en lien avec un aspect environnemental, elle fait l'objet d'un enregistrement dans le plan d'actions, d'une attribution en vue de sa résolution, et d'une clôture au terme de la procédure de traitement.

Toute situation d'urgence est enregistré dans le plan d'actions et fait l'objet d'un traitement prioritaire, avec évaluation continue au cours de la résolution du problème urgent suscité par un facteur ou un événement imprévu.

Le siège de Bruxelles Environnement dispose d'un permis d'environnement pour le site de Tour & Taxis. Le permis de base du 25.01.2012 porte la référence de décision 355410.

Les avenants au permis de base sont les décisions :

- 557848 du 10.03.2015 (dossier 559498 – Scission)
- 560220 du 03.05.2016 (dossier 589803 – Modif 1)
- 560220 du 07.12.2016 (dossier 612587 – Modif 2)
- 604194 du 24.10.2018 (dossier 698839 – Modif 3)

La demande de prolongation de ce permis pourra être introduite dans « MyPermit Environnement » à partir du 21 août 2024, de façon à être confirmée à partir du 21.08.2025 et avant le 21.08.2026.



Nous sommes conformes à la réglementation environnementale applicable, et en particulier aux conditions définies dans le permis d'environnement et ses avenants.



4. DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

DECLARATION DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Depuis sa création en 1989, l'Administration de Bruxelles Environnement veille continuellement à **prévenir les pollutions** et à **protéger l'environnement** au sein de la Région de la Bruxelles-Capitale, afin de préserver la qualité de vie de sa population. Elle assure des missions diversifiées pour protéger les ressources naturelles, gérer le territoire de manière plus écologique et adapter son occupation à l'évolution du climat. L'engagement pour l'environnement est une valeur fondatrice partagée par l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

Soucieux de garantir une cohérence entre la gestion de Bruxelles Environnement et les objectifs menés dans le cadre de ses missions, le Conseil de Direction a adopté, dès 1998, une **politique de gestion environnementale** applicable sur les sites occupés par son personnel. Depuis 2014, le siège administratif de Bruxelles Environnement est installé sur le site de Tour et Taxis, dans un **bâtiment éco-conçu**, avec un cadre de travail moderne destiné à réduire l'empreinte écologique de ses activités.

Bruxelles Environnement optimise également sa gestion environnementale grâce à l'adoption d'un système de management environnemental conforme au **règlement européen EMAS**. Cette démarche concerne les **activités à incidence directe** réalisées au sein du siège administratif, ainsi que les **activités à incidence indirecte**, en particulier les missions de :

- consolidation et déploiement du **maillage vert** ;
- généralisation de la gestion écologique des **infrastructures vertes** ;
- déploiement de la stratégie de **gestion durable des bois** et réserves naturelles ;
- mise en œuvre du **Schéma de structure régional de la Forêt de Soignes** ;
- renforcement du **réseau écologique bruxellois** ;
- gestion du **patrimoine arboré** de façon écologique et raisonnée ;
- **monitoring** et **publication** de l'état de l'environnement ;
- gestion et garantie de la **conservation des espèces et habitats protégés**.

Le processus de gestion environnementale consiste à :

- rendre l'organisation **sobre en carbone** ;
- avoir un **patrimoine neutre** sur son cycle de vie (émissions directes et indirectes) préservant les ressources ;
- généraliser le transfert modal vers des **solutions bas carbone** ;
- renforcer la **durabilité des achats** ;
- optimiser les **ressources en informatique** et challenger les besoins des utilisatrices ;
- s'orienter vers le **zéro déchet** en interne, **prévenir et réduire les déchets** en externe ;
- renforcer la **politique d'événements durables**.

Pour assurer ce processus de gestion environnementale, Bruxelles Environnement s'engage à :

- **rester conforme** à l'ensemble de la **législation environnementale** applicable à ses activités, ainsi qu'aux éventuelles autres exigences ;
- **prévenir activement les pollutions** de tout type ;
- **investir les moyens humains et budgétaires** nécessaires ;
- **améliorer continuellement les performances environnementales** de ses activités ;
- **organiser des groupes de travail** constitués de représentants et de représentantes des services concernés par les thématiques ;
- **sensibiliser, informer et impliquer le personnel** pour que chacun et chacune contribue à une gestion environnementale optimale ;
- **inciter les fournisseurs et les sous-traitants** à respecter les consignes environnementales et de sécurité ;
- publier chaque année un **rapport de performance environnementale**.

Depuis 2023, Bruxelles Environnement renforce sa gestion environnementale en adoptant et en mettant en œuvre à l'horizon 2030 une **stratégie bas carbone et une adaptation au changement climatique**.

DATE: 15 mars 2024

LES MEMBRES DU CONSEIL DE DIRECTION

Barbara
Dewulf
(Authentic
ation)

Digitaly signed
by Barbara
Dewulf
Date: 2024.03.15
14:13:18 +02'00'

Kurt
Custers
(Signature)

Digitaly signed
by Kurt Custers
Date: 2024.03.15
14:13:18 +02'00'

Ingo
Huyge
(Signature)

Digitaly signed
by Ingo Huyge
(Signature)
Date: 2024.03.15
12:29:30 +02'00'

Renaud
Tondour
(Signature)

Digitaly signed
by Renaud
Tondour
(Signature)
Date: 2024.03.15
12:29:30 +02'00'

Katrien Van den
Bruel
(Signature)

Digitaly signed
by Katrien Van
den Bruel
(Signature)
Date: 2024.03.15 14:05:10
+02'00'



5. NOTRE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2030 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Rendre notre organisation sobre en carbone	kg CO ₂ e/ETP	scope 1 : -60 % scope 2 : -90 %	Ecopratiques internes	Activités à incidence indirecte dans l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
Avoir un patrimoine neutre sur son cycle de vie (émissions directes et indirectes), préservant les ressources	% des projets architecturaux incluant des considérations environnementales	80 % des projets architecturaux	Architecture	
	Nombre projets disposant de données de performance en énergie grise	30% des projets architecturaux	Architecture	Activité à incidence directe dans l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
	kgCO ₂ e des consommations énergétiques des bâtiments	-40% pour le parc immobilier -43% pour les bâtiments PLAGE	Ecopratiques internes	
	kWh d'énergie primaire/m ²	-3% pour T&T	Facility Management	Activité à incidence directe à T&T
	kWh produits par les panneaux solaires du parc immobilier	+50%	Eco-Facility Management	Activité à incidence directe à T&T
	M ³ d'eau de ville consommés M ³ /ETP	-50% pour parc immobilier -30% pour T&T		Activité à incidence directe sur l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
Généraliser le transfert modal vers des solutions bas carbone	kgCO ₂ e de la flotte thermique	-50%	Équipements mobiles	Activités à incidence indirecte sur l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
	km parcourus par la flotte de véhicules	-20%		



Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2028 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Généraliser le transfert modal vers des solutions bas carbone	kgCO2e des déplacements domicile-travail	-75%	Équipements mobiles	Activités à incidence directe dans l'ensemble des sites de Bruxelles Environnement
	kgCO2e des déplacements en avion	-90%		
	tonnes de véhicules de la flotte	-15%		
Renforcer la durabilité des achats	kgCO2e des achats	-10%	Achats Généraux Ecopratiques internes	Activités à incidence directe réalisées à Tour & Taxis sauf concession guinguette (sites externes)
	Clauses durables 1 étoile pour les marchés publics cibles	100%		
Renforcer la durabilité de l'alimentation	Obtention du label GoodFood pour les concessions en restauration de BE	100%	RestoBEL Evènements territoriaux	
Optimiser les ressources en informatique et challenger les besoins des utilisateur-trices	kgCO2e du parc informatique	-60% (année de référence 2021)	Transformation digitale	
	nombre d'appareils informatiques / ETP	-30% (année de référence 2021)		
	âge moyen du parc informatique	+25% (année de référence 2021)		
En interne, s'orienter vers le zéro déchet, en externe, prévenir, réduire et trier les déchets	m³ de déchets à T&T	-60% du volume par flux pour T&T	Ecopratiques	Activité à incidence directe réalisée à Tour & Taxis
	tonnes	-15% des déchets incinérés des parcs et de la Forêt -50% des déchets verts exportés des parcs	Equipements non raccordés Coordination transversale	Activité à incidence indirecte réalisées dans les parcs et la Forêt
Renforcer notre politique d'événements durables	% respect des critères obligatoires de la check-list eco-event	100%	Service BEL	Activité à incidence directe réalisées à Tour & Taxis



Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2028 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Consolider et déployer le maillage vert	Superficie des espaces verts en gestion	Actualisation de la vision maillage vert, avec carte - atteint Approbation par le gouvernement Présentation générale avec toutes les 19 communes et les institutions régionales - fin 2025 Augmentation ou maintien de la superficie de l'année de référence	Département Stratégie territoriale	Missions à incidences indirectes
Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes	Nombre & proportion d'espaces verts labellisés ou certifiés en Gestion écologique (Réseau Nature, Eco-jardin, Green Flag...) Nombre & proportion d'espaces verts qui disposent d'un plan de gestion écologique et/ou plan de gestion Natura 2000 Ajouts et actualisations de fiches « Action » sur le site Renature.brussels (nombre de pages)	Création d'un label de gestion écologique Plans de gestion : 5 nouveaux plans par an (15/3 ans) Fiches « Action » Renature : 20/an (60/3 ans)	Sous-division gestion EV Développement Nature	



Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2025 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Déployer la stratégie de gestion durable des forêts	• Suivi phytosanitaire du hêtre et des chênes • Suivi de la population de chevreuil (IKA) • Volume de bois mort en Forêt • Tenue des chiens en laisse	• Disposer du rapport annuel de suivi phytosanitaire • Maintenir la population au niveau de 2008 : 1 chevreuil/km • 25 m³ de bois mort/ha • 100 % des chiens tenus en laisse	Forêt	Missions à incidences indirectes
Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes	Rapport annuel de suivi du Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes	Disposer du rapport annuel de suivi	Forêt	
Renforcer le réseau écologique bruxellois	Nombre de projets citoyens et montants (subsidés) Nombre et montant des projets Action Climat "Ville Nature" sur budget nature Nombre d'avis établis	Montant projets citoyens: 100% de l'année de référence (2023) - nombre : 3/an (9/3ans) Nombre et montant des projets Action Climat "Ville Nature" sur budget nature : 20 projets – 1,2 Mio € répartis sur 3 ans Répondre à +/- 300 demandes/an d'avis d'Instance (AI) + avis techniques Commission de Concertation (CC) + avis Permis d'Environnement (PE) + avis Réunion de Projet (RDP) + avis sur la nécessité d'une Evaluation Appropriée des Incidences (EAI), dont +/- 150 avis portant sur des projets qui se situent dans le réseau écologique et le maillage vert Nombre d'avis traités : au moins 90% de réponses aux demandes d'avis sollicitées par la division Autorisations (porte d'entrée des demandes avis d'instance)	Stratégie et Projets	



Objectif stratégique	Indicateur de suivi	Cible 2025 (année de référence 2019)	Pilotes	Scope EMAS
Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée	% de la couverture de l'inventaire phytosanitaire Nombre d'arbres évalués/an	43.700 arbres diagnostiqués périodiquement (1x/4ans). 60 000 arbres sur 106 sites suivis/4ans	Sous-division gestion EV Entretien Zone Ouest	Missions à incidences indirectes
Gérer et assurer la conservation des espèces et habitats protégés	* Nombre d'études (Conservation des espèces) * Superficie couverte par un plan de gestion validé (m²) (référence : m² couverts en 2021)	* Nombre d'études réalisées 2 à 3/an * 150% par rapport à l'année de référence (2021)	Développement Nature, Biodiversité et Connaissance territoriale	
Rendre compte de l'état de l'environnement	Clôture du résumé de l'état de l'environnement	Résumé de l'état de l'environnement clôturé	Reporting et Incidences Environnementales	



6. LES OBJECTIFS & LES RESULTATS ENVIRONNEMENTAUX

6.1. L'ECO-GESTION DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

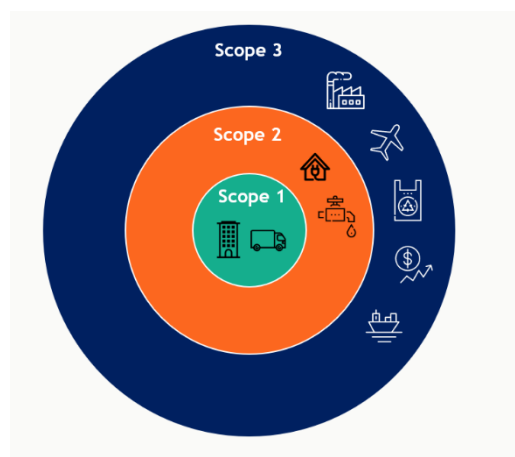
6.1.1. Rendre Bruxelles Environnement sobre en carbone

Le contexte

Depuis sa création, Bruxelles Environnement a adopté pour son fonctionnement les mêmes principes de gestion environnementale que ceux qu'elle encourage auprès des particuliers et des entreprises de la Région. Mais, face aux enjeux climatiques, Bruxelles Environnement veut aller plus loin en visant la sobriété carbone à l'horizon 2030 et 2050. Depuis 2013, le Bilan Carbone® de Bruxelles Environnement se rapporte à 3 périmètres ou « scopes » :

1. Émissions directes liées aux combustibles
2. Émissions indirectes liées à l'énergie
3. Autres émissions indirectes

Après la réalisation de ces Bilans Carbone®⁹ et d'audits énergétiques de l'ensemble de ses activités¹⁰, Bruxelles Environnement a organisé le lancement officiel de la mise en œuvre de sa Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique à l'horizon 2030 et 2050.



Les objectifs environnementaux (cible 2030, année de référence « ref 2013 »¹¹)

- Réduire les émissions carbone du scope 1 de 60%
- Réduire les émissions carbone du scope 2 de 90%
- Réduire les émissions carbone de scope 3¹²

⁹ Le Bilan Carbone® est un outil développé par l'[ADEME](#) (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), et dont la gestion est assurée depuis 2011 par l'[ABC \(Association pour la transition Bas Carbone\)](#).

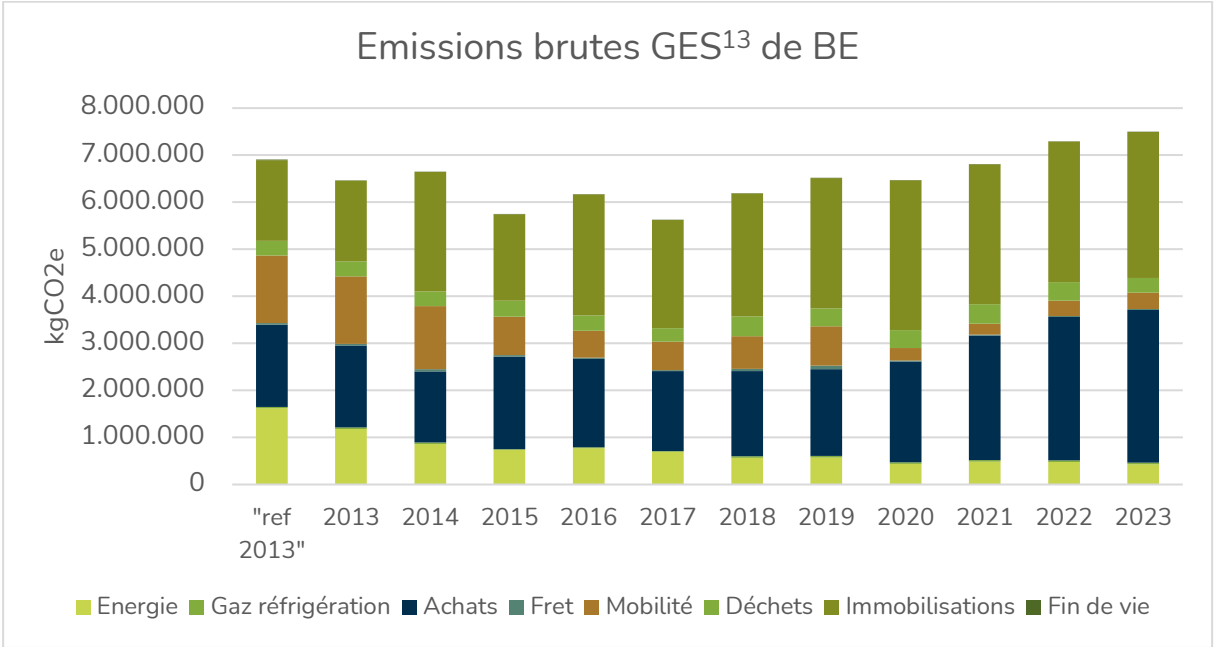
¹⁰ Le périmètre de la réalisation du Bilan Carbone® couvre l'ensemble des activités de Bruxelles Environnement.

¹¹ « ref 2013 » correspond à l'année 2013, mais en comptabilisant les consommations électriques avec un facteur d'émission correspondant à de l'électricité « grise » et pas de l'électricité « verte ». Ce choix méthodologique de référence a pour objectif de représenter l'évolution des émissions de GES sur le temps long (idéalement depuis 1990). Bruxelles Environnement était précurseur avec la consommation d'électricité 100 % renouvelable dès le 1^{er} mai 2005 pour ses compteurs haute tension, et dès le 1^{er} août 2005 pour ces nombreux compteurs basse tension. Cette « fourniture » verte ayant été opérée avant le premier Bilan Carbone® de 2013, il a été choisi de considérer une référence fictive correspondant à 2013 avec de l'électricité "classique", afin de représenter l'effort déjà consenti.

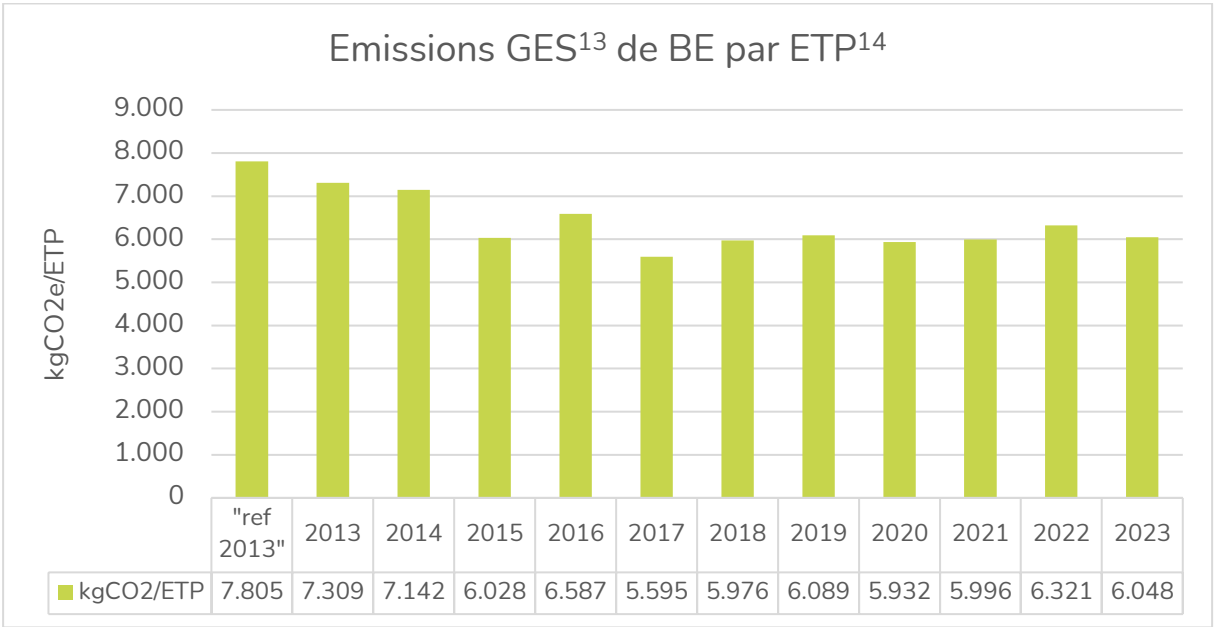
¹² La cible pour le scope 3 n'est actuellement pas fixée, étant donné qu'il n'en existe pas encore au niveau européen, fédéral ou régional. Cette situation pourra évoluer dans le futur.



Les chiffres clés



13

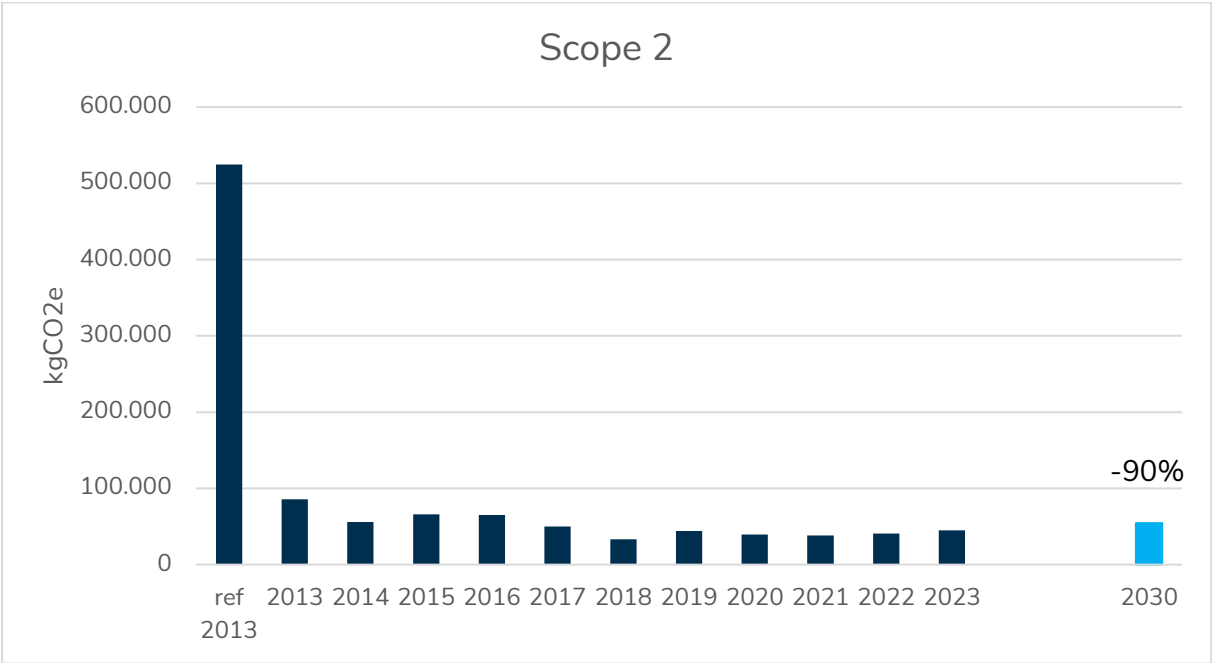
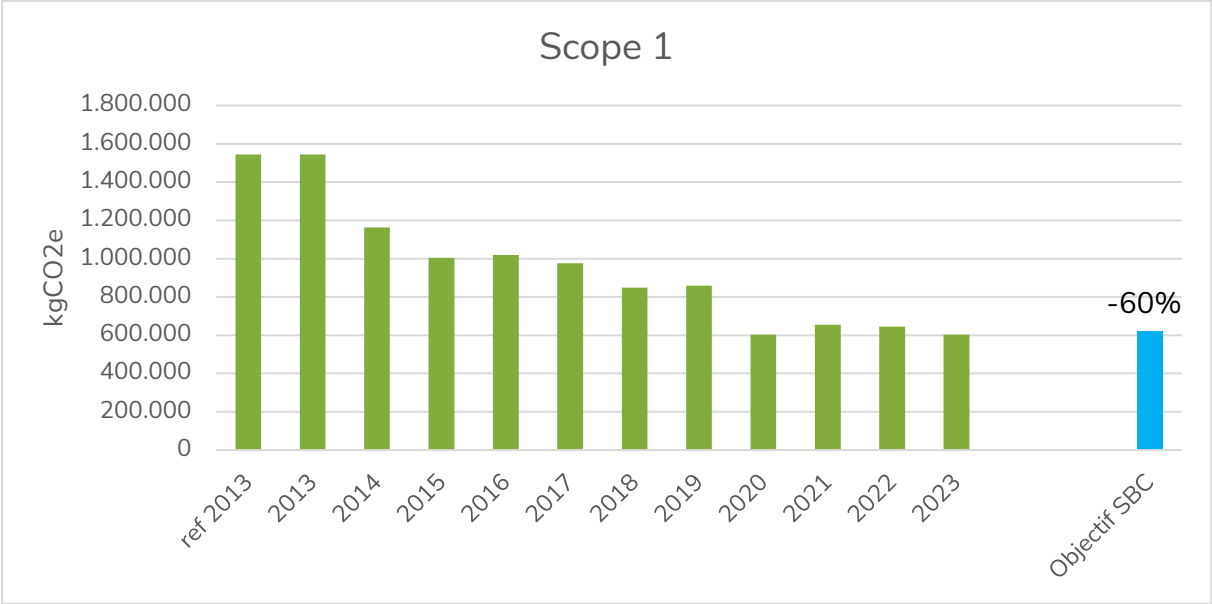


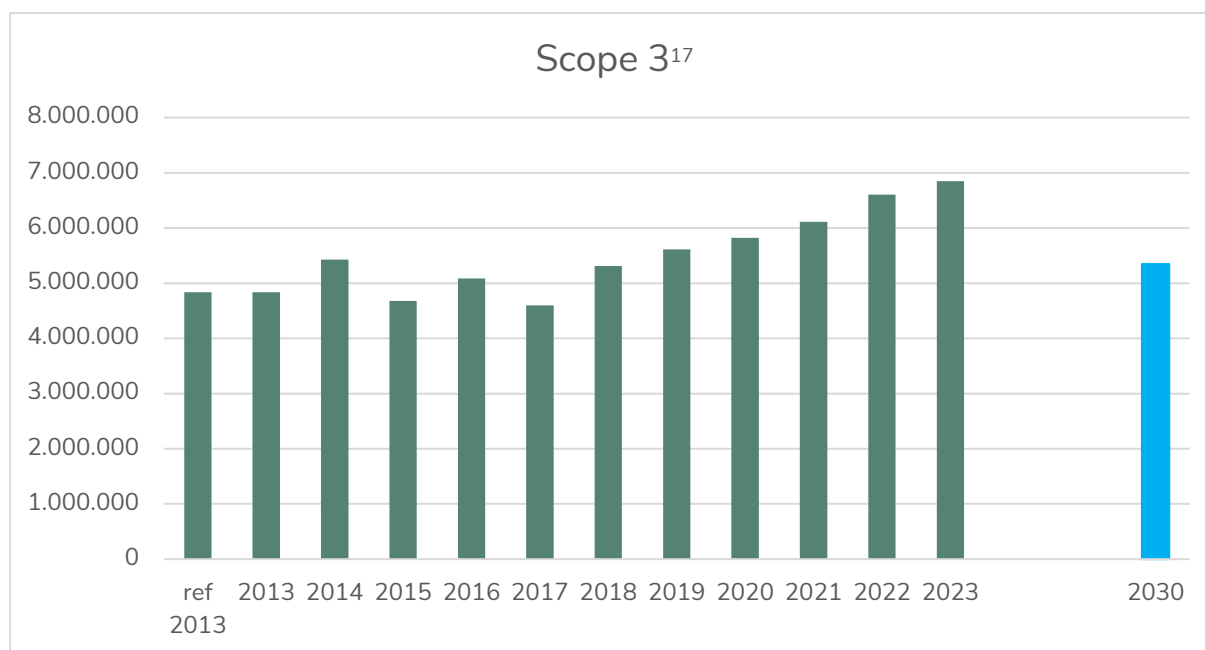
14

¹³ GES : gaz à effet de serre, dans cette déclaration, uniquement d'origine anthropique

¹⁴ ETP et ETP de BE : voir en page 9, « ETP » est défini dans la note de bas de page portant le n° 5, et les ETP de BE figurent dans la note de bas de page portant le n° 4.







17

Points positifs

- Combustibles : diminution des consommations en combustibles pour l'ensemble du parc immobilier même si l'on constate un certain report des émissions sur la consommation en électricité.
- Déchets : la production des déchets est en stagnation ou en diminution sur plusieurs postes (déchets en mélange, inertes et encombrants)
- Eau : diminution de la consommation en eau sur les sites externes et au siège administratif
- Flotte : émissions de la flotte en diminution en 2023

Points négatifs

- Ratios monétaires : augmentation depuis 2013 liée à l'élargissement des activités de Bruxelles Environnement sur ses missions, son personnel, le patrimoine et les parcs à gérer
- Parc immobilier : augmentation liée à l'accroissement du nombre de bâtiments pris en gestion
- Mobilité : augmentation pour la mobilité domicile travail et professionnelle, même si elle reste en deçà des émissions précovid.

Les réalisations 2023

- Création de fiches portefeuille, programmes et projets
- Lancement officiel de la mise en œuvre de la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique
- Intégration de la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique au système EMAS

Les défis 2024

- Mettre en œuvre les projets des 5 programmes dans les délais et avec les budgets définis
- Identifier les ressources humaines et financières manquantes à la mise en œuvre de la stratégie
- Poursuivre l'intégration de la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique au système EMAS

¹⁷ Pas d'objectif fixé à ce jour pour 2030 : voir en page 21, la note de bas de page portant le n° 12



6.1.2. Avoir un patrimoine neutre sur son cycle de vie (émissions directes et indirectes), préservant les ressources

Le contexte

Vaste, en pleine croissance et souvent vétuste, le patrimoine immobilier de Bruxelles Environnement se compose d'environ 190 biens immobiliers construits, représentant une surface totale de près de 40 000 m². Ces biens ont un lien direct ou indirect avec l'exercice des compétences de l'Administration, principalement avec la gestion des espaces verts et de la Forêt. Beaucoup sont situés dans des sites classés et des zones Natura 2000 et sont donc concernés par des législations spécifiques.

Bruxelles Environnement prépare la transition climatique en mettant en œuvre des projets de rénovation ou de nouvelles constructions avec 4 objectifs :

1. Rénover durablement les grands sites techniques
2. Collaborer activement aux différents programmes et thématiques transversales développés au sein de l'organisation
3. Stimuler les activités dans les espaces verts via les structures d'accueil
4. Valoriser et restaurer le patrimoine

Les priorités de rénovation, leur planification et leur budgétisation sont fixés dans un plan pluriannuel.

Le bâtiment du siège administratif de Bruxelles Environnement a été conçu pour être efficace d'un point de vue énergétique et en termes de recyclage des eaux grises et d'utilisation des eaux de pluie. Cet outil performant mais complexe doit être suivi, entretenu et régulé avec soin pour optimiser les résultats. Bruxelles Environnement entend également progresser dans la précision du suivi des consommations d'électricité, de gaz et d'eau.

Adaptation au changement climatique

La prise en compte des effets du changement climatique dans l'organisation future de Bruxelles Environnement se joue à plusieurs niveaux :

- Le confort estival des bâtiments : il doit permettre de travailler en période de forte chaleur. Il se prépare pour les bureaux, en assurant une bonne gestion du bâtiment et en offrant la possibilité de télétravail pour les personnes ayant un logement frais, et pour le terrain, en assurant, lors des rénovations, des bâtiments qui ne surchauffent pas.
- La gestion de l'eau pluviale des bâtiments : elle doit assurer un sur tamponnement¹⁸ des eaux pluviales pour tous les bâtiments de Bruxelles Environnement, contribuant ainsi à réduire les risques d'inondation, et un stockage de l'eau de pluie pour son usage, contribuant ainsi à réduire la pression sur la demande d'eau potable.
- Les parcs sont les principaux îlots de fraîcheurs de Bruxelles, rafraîchissant les zones minérales alentour et servant de lieu de refuge pour les bruxellois en période de forte chaleur.
- La gestion des fortes précipitations est un enjeu majeur pour les parcs bruxellois. Certains parcs sont actuellement contributeurs au ruissellement (par ex. Duden avec ruissellement et coulées de dolomie¹⁹), alors que les parcs devraient minimiser le ruissellement vers la ville, comme par exemple le parc du Craetbos qui assure l'infiltration de toute l'eau tombée sur le parc depuis son réaménagement.

¹⁸ Par sur tamponnement, on entend que le dimensionnement des dispositifs de rétention/stockage temporaire de l'eau (bassin tampon qui se remplit lors d'épisodes pluvieux importants et s'écoule ensuite à débit contrôlé pour éviter la saturation des égouts pendant les pics pluvieux) devrait être supérieur aux prescriptions régionales.

¹⁹ Matériau naturel constitutif de certains chemins dans les parcs



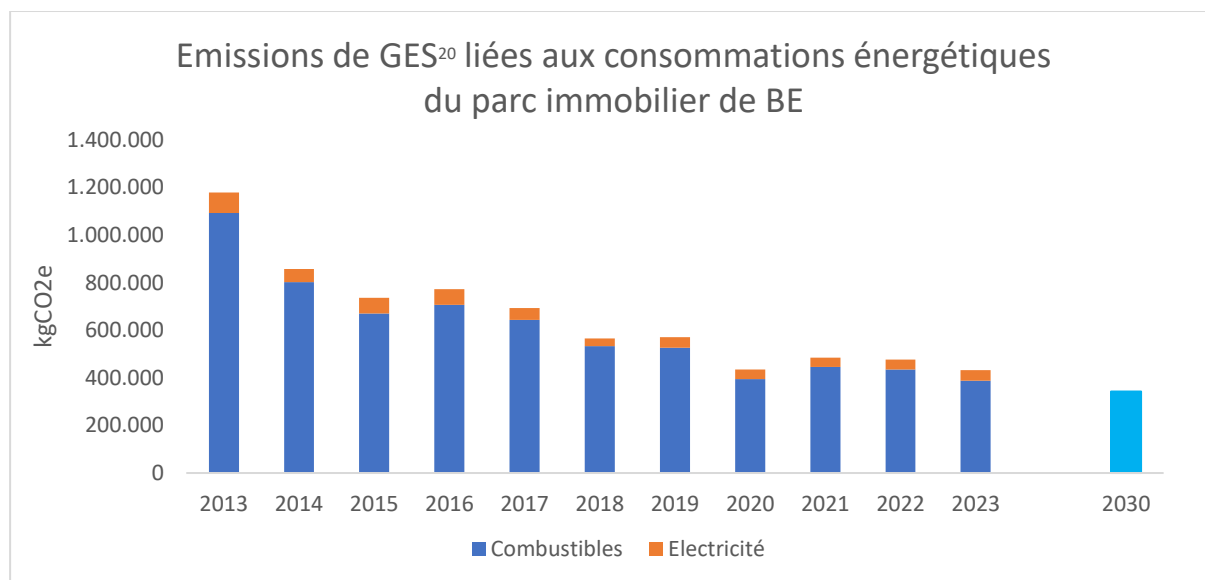
- Les parcs jouent un rôle biologique important et leur sanctuarisation partielle permet d'assurer des habitats de qualité pour la biodiversité. Cette sanctuarisation doit se poursuivre et peut se faire en préservant un maximum de fonctionnalités pour les usagers. Le choix des espèces plantées lors de réaménagements doit être adapté au climat futur de Bruxelles.

Les objectifs environnementaux (Cible : 2030, année de référence 2019)

- ⇒ Réduire de 50% les **émissions directes** des bâtiments
 - Réduire de 43% les consommations des bâtiments PLAGE²⁰
 - Réduire de 3% les consommations du bâtiment T&T
- ⇒ Augmenter de 50% la **production d'énergie renouvelable sur l'ensemble des sites**
- ⇒ Réduire de 50% les consommations en **eau** du parc immobilier/des sites
 - Réduire de 30% les consommations en eau du bâtiment T&T
- ⇒ Porter à 80% les projets en **architecture incluant des considérations environnementales**
 - 30% des projets ont des données de **performance en énergie grise** (via TOTEM²¹)

Chiffres-clés

Réduire de 40 % les émissions directes des bâtiments du parc immobilier de BE



Les émissions de GES²² liées à la consommation d'énergie du patrimoine de BE ont significativement diminué entre 2013 et 2022 (-70%). Avec son projet PLAGE²³, des actions pour diminuer encore de 350 MWh les consommations des principaux bâtiments de BE ont été identifiées. Elles contribueront à la réduction des émissions de ces bâtiments.

²⁰ BE participe sur base volontaire au PLAGE régional, car il n'atteint pas le seuil des 50 000 m² de bâtiments qui impose un PLAGE.

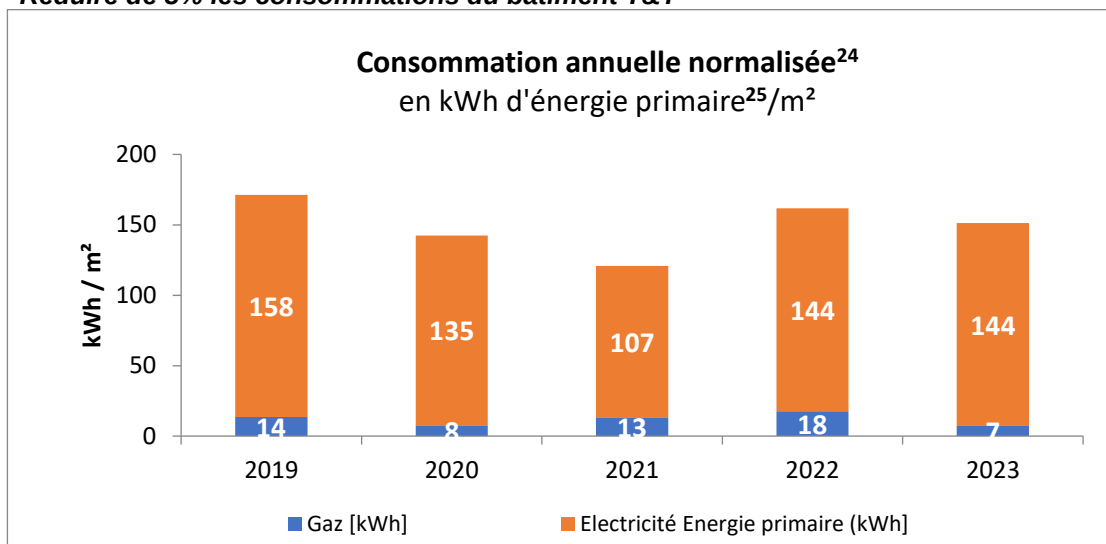
²¹ TOTEM : voir <https://www.totem-building.be/>

²² GES : gaz à effet de serre, dans cette déclaration, uniquement d'origine anthropique

²³ PLAGE : [hyperlien](#)



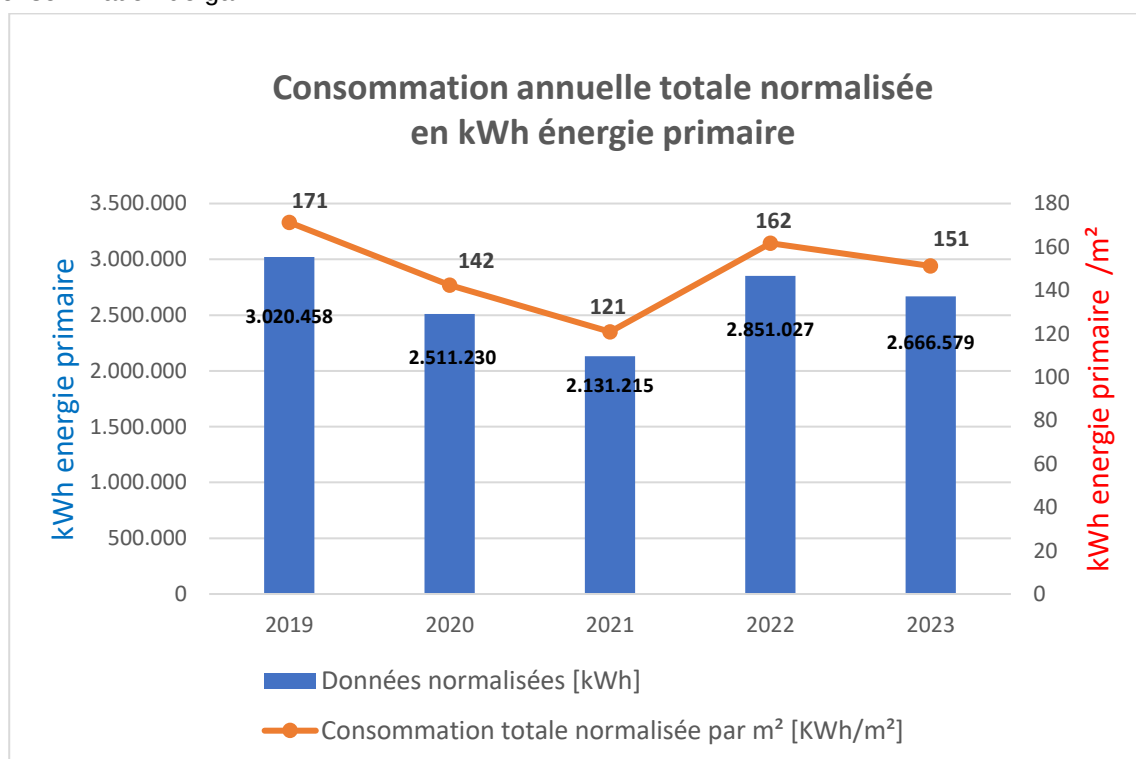
Réduire de 3% les consommations du bâtiment T&T



Consommation normalisée²⁴

Conversion en énergie primaire²⁵

Des modifications substantielles apportées à la régulation de la pompe à chaleur et de la chaudière, pour favoriser l'usage de la pompe à chaleur, ont permis d'obtenir une diminution significative de la consommation de gaz.



²⁴ Normalisation de la consommation d'énergie primaire pour tenir compte des variations météorologiques : [hyperlien ici](#)

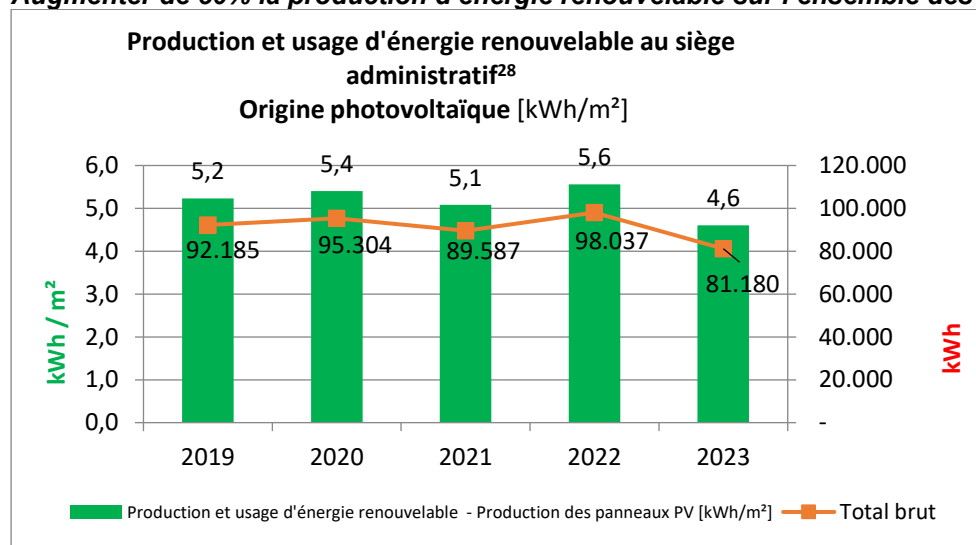
²⁵ Le facteur de conversion de la donnée fournie par le fournisseur d'électricité - appliqué pour tenir compte de l'énergie primaire réelle nécessaire pour un kWh d'électricité consommé en Région de Bruxelles-Capitale - est 2,5 (source : [hyperlien ici](#)).

²⁶ et ²⁷: notes inexistantes



[Signature]

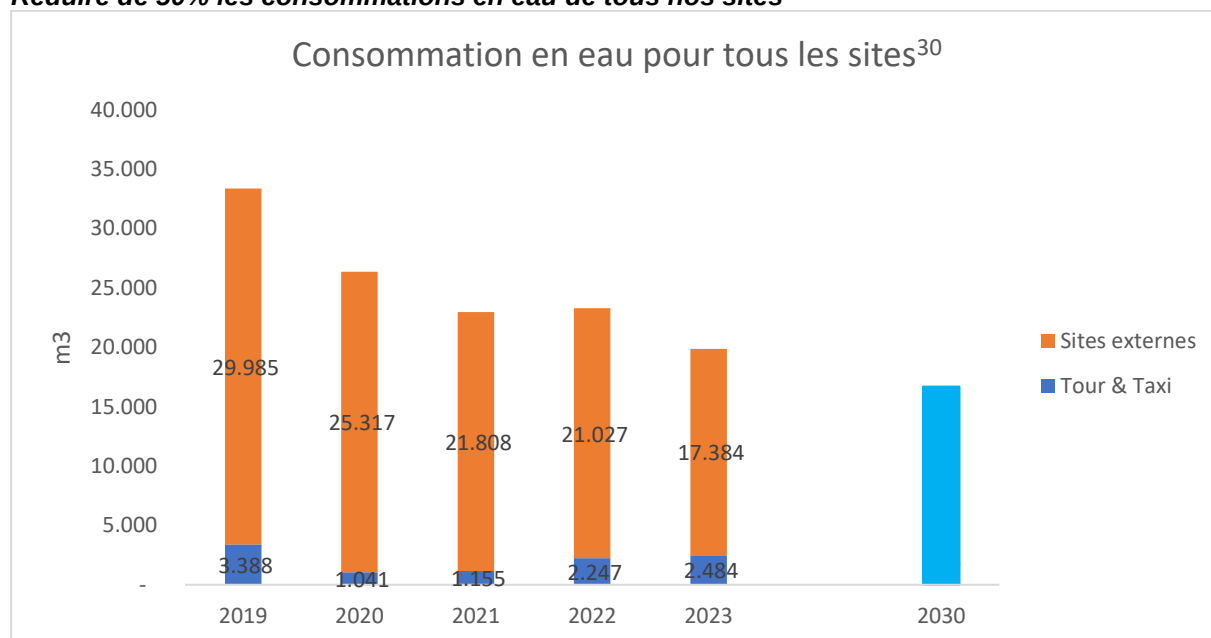
Augmenter de 50% la production d'énergie renouvelable sur l'ensemble des sites



28

La production d'électricité par l'installation photovoltaïque a été affectée de manière significative en 2023, par une panne de l'installation durant quelques semaines en juin, d'une part, ainsi que par des conditions d'insolation plus faibles que la normale durant 8 mois, d'autre part. Dorénavant, ce sont les données fournies par les onduleurs (« SMA ») qui sont rapportées, confirmées par les données relevées sur le compteur BRUGEL. L'énergie renouvelable produite est entièrement consommée en semaine.

Réduire de 50% les consommations en eau de tous nos sites



30

La consommation d'eau de ville dans les parcs gérés par Bruxelles Environnement est en grande partie imputable à l'arrosage des plantations, indispensable à certaines périodes de l'année. L'optimisation

²⁸ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))

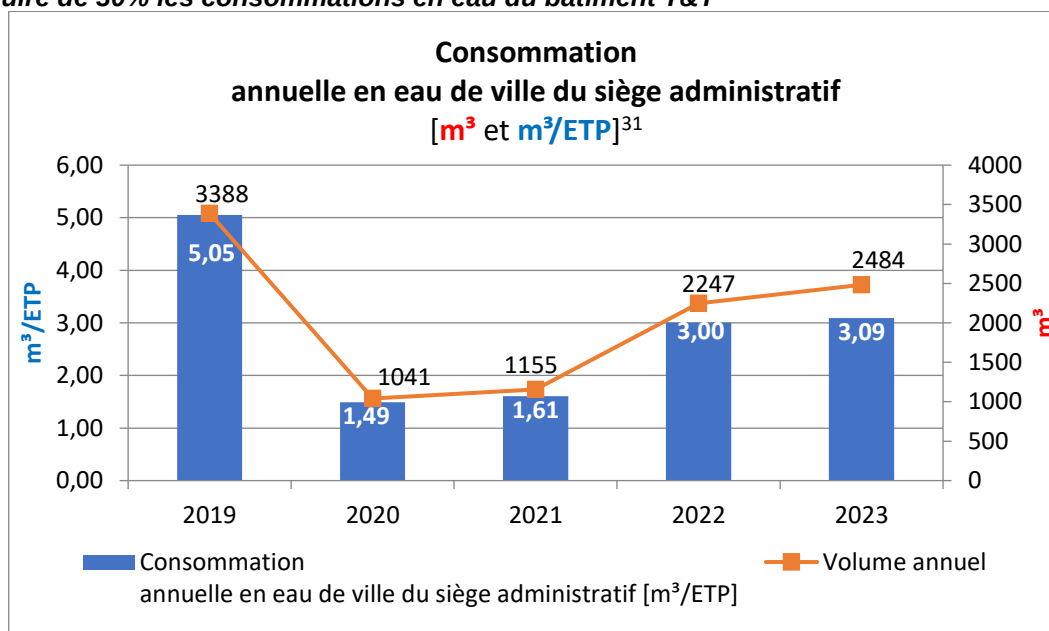
²⁹ : note inexistante

³⁰ Estimation des consommations sur base d'une conversion de ratio monétaire (prix du m³/année)



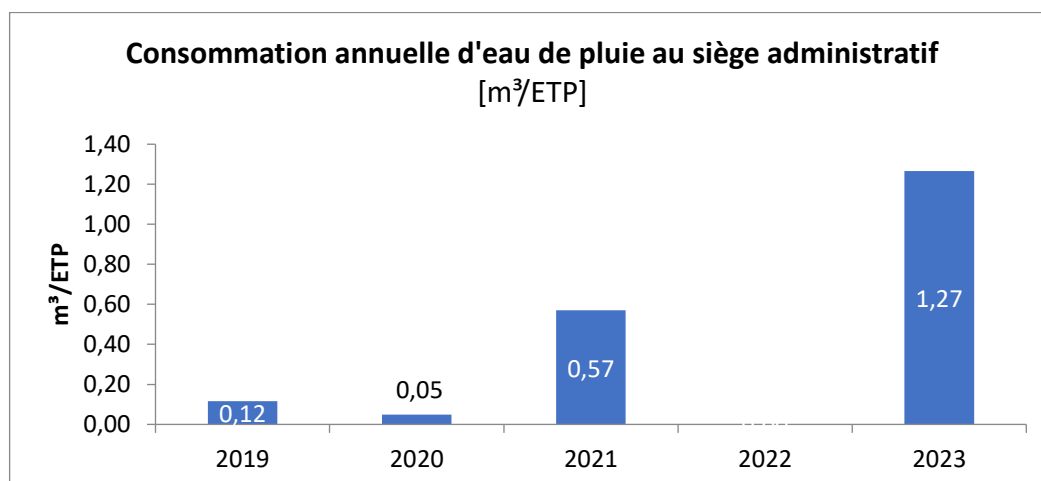
de la gestion de cette pratique, associée au choix d'espèces mieux adaptées, a déjà permis de réaliser de belles économies.

Réduire de 30% les consommations en eau du bâtiment T&T



31

L'augmentation observée en 2023, comme en 2022, est liée à l'absence totale de fonctionnement de la station d'épuration des eaux grises et pluviales durant la période de janvier à juillet, et partielle en octobre et décembre ; lorsque cette dernière fonctionne normalement, la consommation mensuelle d'eau de ville est réduite de 75 % !

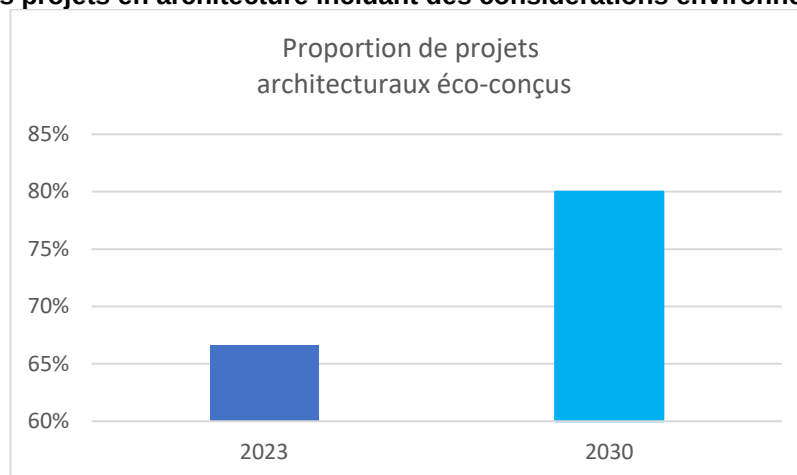


La consommation d'eau pluviale en 2023 est obtenue sur seulement 3 à 4 mois de fonctionnement normal de la station d'épuration, entre fin juillet et décembre. Le potentiel d'amélioration de cet indicateur est donc encore bien réel.

³¹ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))



Porter à 80% les projets en architecture incluant des considérations environnementales



En 2023, un premier exercice d'inventaire des projets architecturaux éco-conçus a permis de déterminer que 67% des projets comportent au moins l'un des critères suivants :

- Mesures de diminution des consommations énergétiques (panneaux solaires, biomasse, électricité, ...)
- Citerne d'eau pluviale / lagunage / toiture verte
- Matériaux durables (réemploi, réversibilité)
- Réglementation à respecter (bâtiment passif, classé, Natura2000, normes, ...)

Cet inventaire sera renouvelé chaque année afin de voir l'évolution de la prise en considération des critères durables dans les projets architecturaux.

Les réalisations 2023

Bâtiments **PLAGE**

- 12 bâtiments ont été inscrits dans le projet PLAGE "volontaire"
- 12 bâtiments ont fait l'objet d'un certificat de performance énergétique
- 9 bâtiments ont fait l'objet d'un audit énergétique

Bâtiment **T&T (consommations énergétiques et eau)**

- Le projet de mise en place de la plateforme NrclickScan de Sibelga a démarré avec un état des lieux des compteurs de gaz, d'eau et d'électricité. Une structure arborescente a été établie, en vue de permettre d'envisager une exploitation optimale de la plateforme.
- Des travaux ont eu lieu au niveau de l'évacuation de l'eau d'infiltration dans les chambres de visites des puits géothermiques. Ces travaux sont très importants. Ils doivent permettre d'éviter que les équipements électroniques situés en tête de puits soient immergés à la suite de fortes précipitations.
- L'analyse de l'origine des anomalies de régulation entre la pompe à chaleur et les chaudières est toujours en cours, mais cette fois avec l'aide d'un bureau d'étude externe.
- Une étude a permis de développer une solution potentiellement très avantageuse en termes de consommation électrique au niveau de l'éclairage par tube TL du bâtiment. En effet, les tubes existants devront progressivement être remplacés, car les technologies TL-5 et TL-8 ne sont plus disponibles sur le marché en Europe depuis le 25 août 2023³². Une alternative

³² Règlement européen SLR 2019/2015/UE, en relation avec la Directive RoHS



en technologie LED existe et permettra des économies substantielles (approximativement 60% par tube).

- La remise en état de la station d'épuration réalisée depuis mi 2023 devrait assurer, moyennant une confirmation de son bon fonctionnement dans la durée, ainsi qu'une maintenance optimisée avec le prestataire actuel, une réduction significative de la consommation d'eau de ville.
- La sensibilisation du personnel administratif et du personnel de terrain aux économies d'énergie via la participation à la Semaine de l'Energie³³.

Gestion de l'eau dans les sites externes

- Les 12 sites les plus gros consommateurs d'eau de ville, représentant plus de 50 % de la consommation totale de BE, ont été identifiés, afin d'œuvrer de manière prioritaire sur ces sites pour réduire la consommation, tout en assurant le suivi sur les plus de 100 autres points de consommation.
- Un groupe de travail (GT) composé de représentants des 3 divisions impliquées (Patrimoine, Espaces verts et Autorisations), appelé GTEP (EP pour eaux pluviales) se réunit 5 à 6 fois par an pour coordonner les efforts en vue d'atteindre l'objectif et de mesurer les indicateurs.

Architecture

- Pavillon WESTPARK : Le pavillon temporaire est le résultat d'un marché innovant combinant les principes de durabilité, de circularité et de réemploi. L'équipe projet était complétée d'un expert en circularité. Le bâtiment est entièrement réalisé avec des scellements mécaniques (vis, boulons, ancrages, emboitements) privilégiés à des assemblages définitifs (colles, scellements chimiques, maçonnerie, soudures) sur une trame régulière et modulaire. Le bâtiment est donc entièrement démontable et est remontable potentiellement sous une forme différente. Le bâtiment est constitué en majeure partie de matériaux de construction issu de la filière du réemploi.



- Site technique forestier Brigade 2 : Construction de nouveaux bâtiments à destination des forestiers, restructuration du site et de ses voies de circulation. Projet ambitieux en termes de développement durable avec l'étude d'incidence en site Natura2000, étude acoustique selon les normes BREAM, analyse TOTEM, respect de la biodiversité du site, chaudière à bois utilisant les ressources du site, matériaux durables, matériaux de réemploi, lagunage et traitement des eaux usées.

³³ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))

- Ancienne forge du parc Duden : Isolation de 63 m² de toiture en fibre de bois

Les défis 2024

PLAGE

- Mise en œuvre du programme PLAGE³⁴

Bâtiment T&T (conso énergétique et eau)

- Amélioration de la régulation et du suivi de la géothermie
- Réduction des besoins en froid durant les périodes de forte chaleur
- Amélioration de la maintenance de la station d'épuration et du recyclage des eaux grises

Gestion de l'eau dans les sites externes

- Définition d'un objectif d'amélioration des indicateurs :
 - m³ d'eau de pluie collectés et utilisés
 - superficie imperméabilisée avec infiltration à la parcelle
- Placement d'un compteur de passage aux citernes – anciennes ou nouvelles - équipées de pompe

Architecture

- Désignation d'un gestionnaire de programme pour le programme patrimoine de la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique
- Démolition du Pavillon Parmentier à Woluwe-Saint-Pierre avec objectif de réduction des déchets de chantier
- Ferme du Chaudron – parc de la Pède à Anderlecht : fin de chantier prévue en 07/2024 - clauses environnementales nombreuses (rénovation/transformation, techniques de récupération eau de pluies, biomasse, matériaux écologiques, panneaux PV...)
- Projets de rénovation phares et exemplaires³⁵ : Ferme du Chaudron à Anderlecht, Pavillon Vanaudenhove à Koekelberg, site technique forestier Brigade 2 à Auderghem
- Rédaction d'un cahier de charges intégrant des considérations environnementales pour la restructuration du site technique de Woluwe à Auderghem

³⁴ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))

³⁵ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))



6.1.3. Généraliser le transfert modal vers des solutions bas carbone

Le contexte

Bruxelles Environnement dispose d'une flotte de véhicules, régulièrement renouvelés pour en assurer la qualité et la sécurité. La Région de Bruxelles-Capitale étant une Zone de Basses Émissions - Low Emission Zone (LEZ), ce renouvellement passe aussi par la volonté de diminuer significativement les émissions carbone de la flotte.



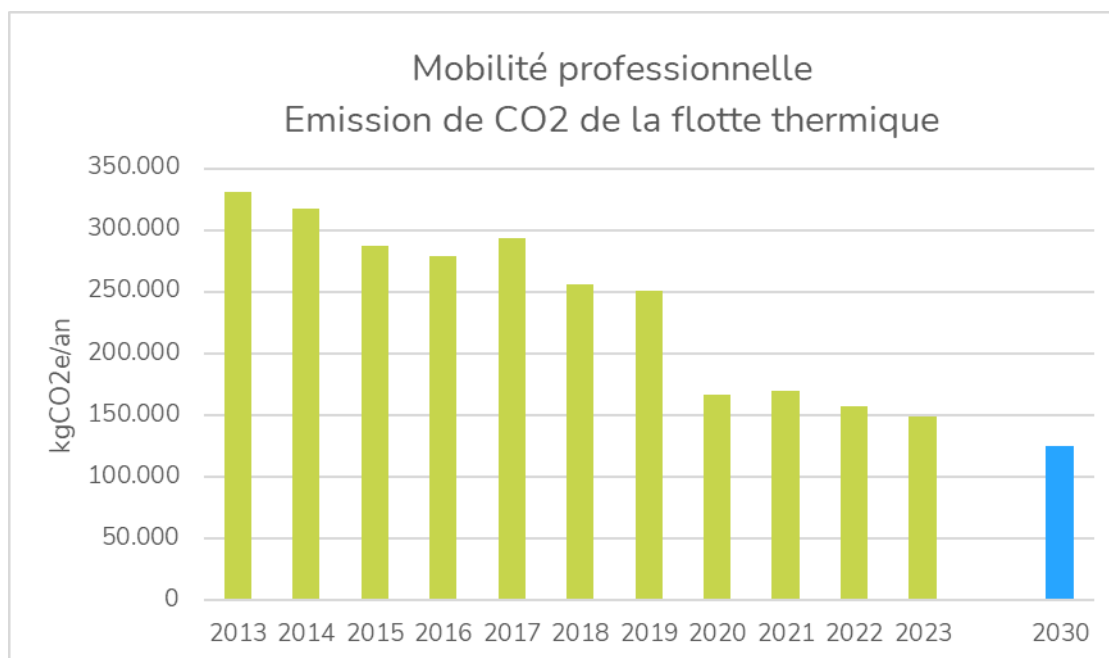
En misant sur un report modal, par l'application du principe STOP, Bruxelles Environnement entend réduire les émissions carbone liées aux déplacements domicile-travail et déplacements professionnels. Depuis plus de 25 ans, Bruxelles Environnement s'est ainsi engagé dans la promotion du vélo (allocation vélo, vaste parking vélos, événements de sensibilisation, vélos à disposition, services de réparation etc.) Chaque membre du personnel dispose également d'un abonnement de transport public gratuit, en fonction du lieu de son domicile.

Les objectifs environnementaux (cible 2030, année de référence 2019)

- ⇒ Réduire les émissions carbone des **carburants** de la flotte thermique de BE de 50 %
- ⇒ Réduire les **km parcourus** par la flotte de BE de 20%
- ⇒ Réduire les émissions carbone des **déplacements domicile-travail** de 75 %
- ⇒ Réduire les émissions carbone des **déplacements professionnels en avion** de 90%
- ⇒ Réduire le **poids de la flotte** de véhicules (vélos et voitures) de 15%

Les chiffres clés

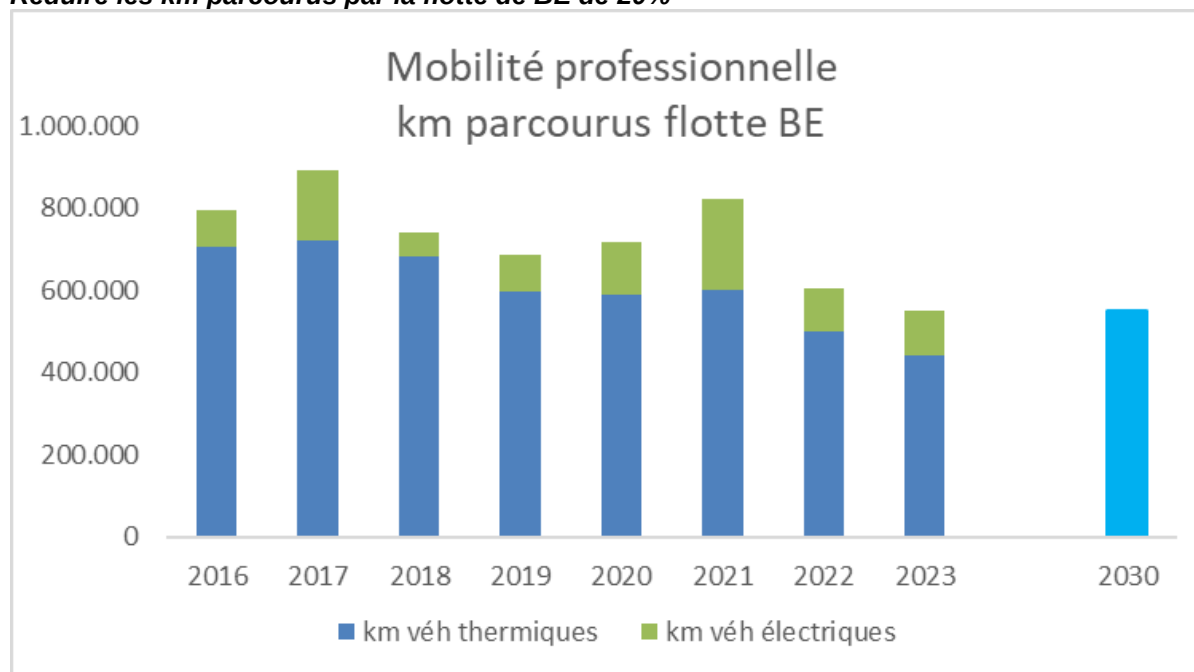
Réduire les émissions carbone des carburants de la flotte thermique de BE de 50 %



Concernant les déplacements professionnels réalisés principalement par les agents de terrain, il est intéressant d'observer que les émissions ont baissé progressivement depuis 2013, d'une part par la réduction du nombre de kilomètres parcourus, et d'autre part (depuis 2019) par l'électrification du parc de véhicule et des habitudes de travail (notamment covid et post-covid, vélo).

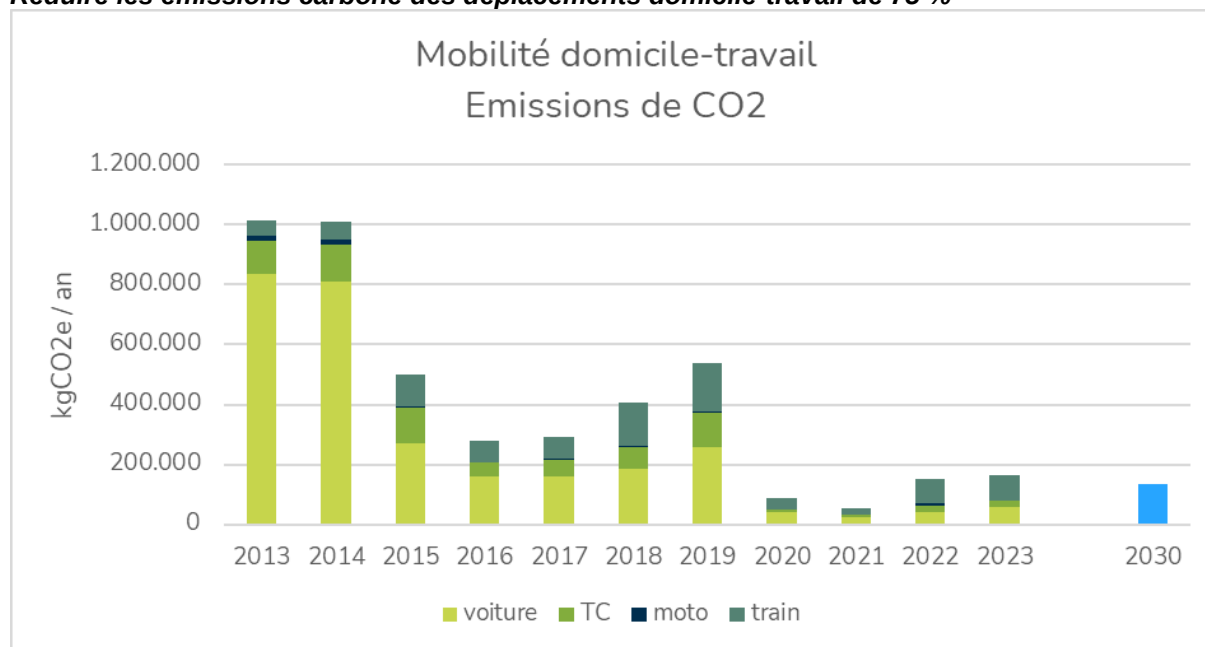


Réduire les km parcourus par la flotte de BE de 20%



Les kilomètres parcourus diminuent d'année en année. De plus la proportion de km parcourus par la flotte électrique est en augmentation.

Réduire les émissions carbone des déplacements domicile-travail de 75 %



36

Le déplacement du siège de Bruxelles Environnement en 2014 du Gulledele à Tour & Taxis a fortement réduit les émissions domicile-travail liées aux voitures. L'augmentation du nombre d'employés explique partiellement l'augmentation des émissions entre 2016 et 2019.

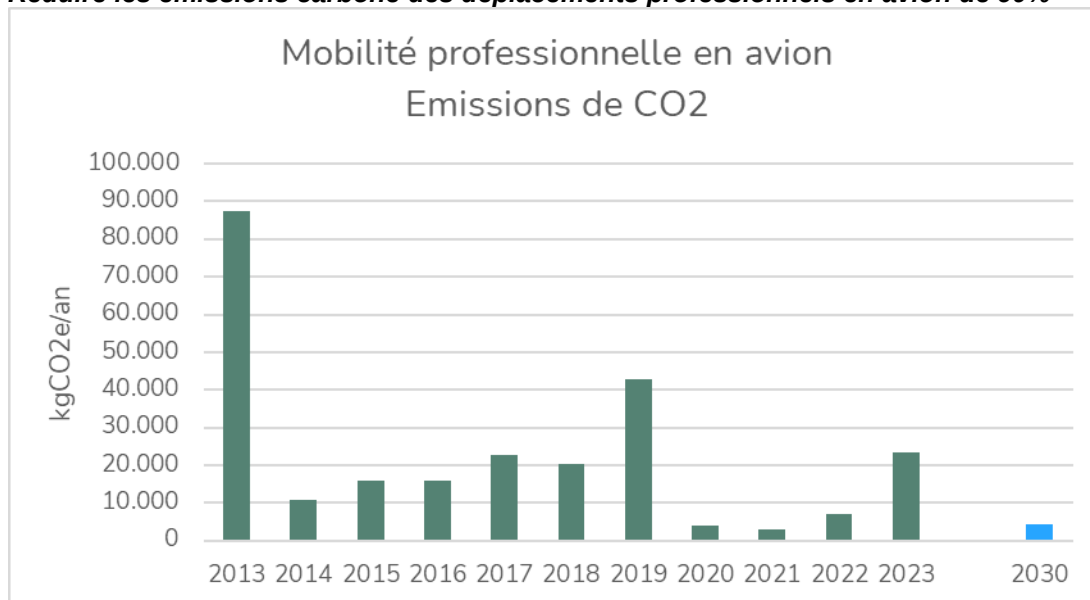
En 2020 et 2021, le COVID a fortement changé les habitudes, notamment avec le télétravail, mais aussi une réduction des déplacements en transport en commun. Depuis 2022, une situation post covid se

³⁶ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))



stabilise, avec le télétravail qui a permis de faire diminuer significativement les émissions liées aux trajets domicile-travail en voiture. Depuis 2023, les émissions des déplacements en voiture et en train ont fait légèrement augmenter les émissions par rapport à 2022.

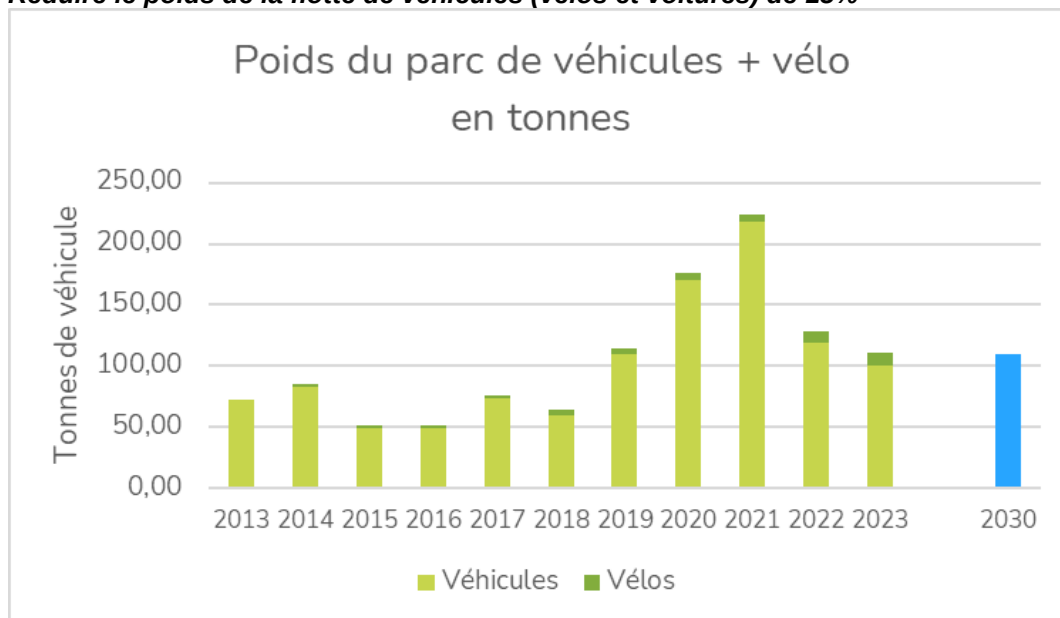
Réduire les émissions carbone des déplacements professionnels en avion de 90%



37

Les déplacements en avion ont fortement diminué par rapport à 2019, suite au COVID. Cette crise sanitaire a permis de remettre en cause la nécessité de se déplacer systématiquement pour assister aux événements internationaux et de développer de nouvelles manières de les organiser. Néanmoins, l'utilisation de l'avion remonte tout doucement à la suite de la reprise progressive des réunions internationales. Par exemple, en 2023, la COP 28 a eu lieu à Dubaï, ce qui a fortement affecté les émissions de cette année.

Réduire le poids de la flotte de véhicules (vélos et voitures) de 15%



³⁷ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))



[Signature]

La flotte de véhicule a augmenté entre 2018 et 2021, d'une part dû à la prise en gestion de nouveaux parcs et des véhicules y afférents, et d'autre part par l'achat de nouveaux véhicules électriques. Concernant les véhicules utilitaires électriques, ceux-ci ont souvent une plus petite capacité (par ex. charge utile transportable) et le remplacement d'un utilitaire thermique peut donc demander l'achat de deux véhicules électriques, ou la modification des habitudes de travail (plus de trajet, etc.). L'amortissement et le déclassement d'anciens véhicules permet de diminuer le poids de la flotte.

Les réalisations 2023

- Organisation de la semaine de la Mobilité (petit déjeuner, olympiades des vélos cargos, projection documentaire « *Together we cycle* »)³⁸
- Logiciel de télématique sur l'ensemble des véhicules permettant d'objectiver l'utilisation réelle de la flotte, installé et opérationnel
- Acquisition de cinq nouveaux véhicules : trois camionnette diesel et deux camionnettes 100% électriques de marque Addax
- Déclassement de 5 véhicules anciens
- Organisation d'une semaine de la Mobilité
- Amélioration de l'entretien des vélos privés et professionnels via Office 365.
- Acquisition de nouveaux vélos : 10 ISY-bike et 40 Ahooga, plus adaptés aux besoins professionnels des gardiens de parcs en particulier, 5 VTT électriques, 49 vélos de villes électriques

Les défis 2024

- Réduction du nombre de jours de places de parking de 20 à 10 jours par personne et par an
- Réduction des déplacements en avion³⁹
- Augmentation du temps de vie des véhicules (surtout électriques).
- Augmentation de la part des véhicules électriques utilitaires (camions et fourgons)
- Acquisition des vélos pour déplacements pro et privé
- Réparation des vélos
- Installation de parking de vélo et recharge des batteries de vélos sur tous les sites de BE
- Accompagnement des changements d'habitudes liées à la mobilité
- Automatisation des processus administratifs et amélioration de notre gestion de flotte grâce à l'usage de Office 365

³⁸ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))

³⁹ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))



6.1.4. Renforcer la durabilité des achats

Le contexte

20 000 marchés publics sont lancés chaque année en Belgique, pour un montant total de 40 à 50 milliards d'euros, ce qui représente plus de 15 % du PIB. Conscient de son rôle d'exemplarité, Bruxelles Environnement intègre des critères écologiques, circulaires, sociaux et éthiques dans ses marchés. Appliqués à chaque étape de la passation du marché public, ces critères visent à mieux prendre en compte l'environnement et les conditions de travail dans l'attribution d'un marché. D'autres marchés sont considérés comme durables par la nature même de l'achat, notamment les vélos.

Dans le cadre de la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique de Bruxelles Environnement, la thématique des achats est un poste important du scope 3 (émissions indirectes). C'est la raison pour laquelle un accompagnement spécifique du facilitateur Marchés Publics durables sera apporté pendant l'année 2024 afin de développer une stratégie marchés publics durables qui permettra de faire diminuer progressivement les émissions carbone liées aux achats.

Pour les achats, la logique suivie sur l'ambition et l'incidence des actions sont les suivantes : dans un premier temps, Bruxelles Environnement doit développer sa capacité à attribuer des marchés à ses fournisseurs sur base des prestations durables qu'ils peuvent proposer. Il faut pour cela que les acteurs économiques soient eux-mêmes capables de fournir des informations fiables sur la durabilité de leurs prestations.

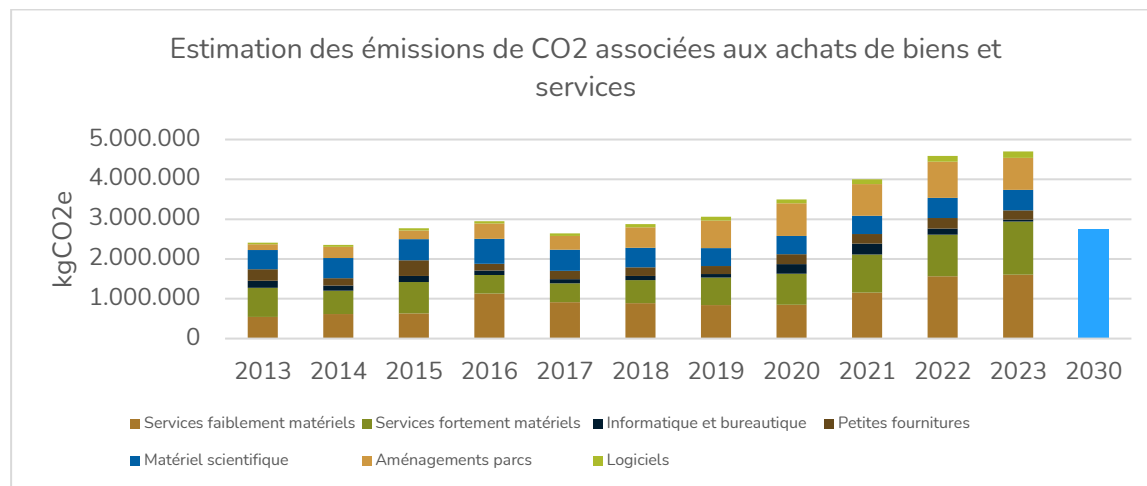
Dans un second temps, il sera alors possible de travailler avec des fournisseurs qui eux-mêmes sont engagés à s'aligner avec les ambitions de l'Europe de diminuer de 90% les GES⁴⁰ d'ici 2050. Au vu de l'état actuel du marché, il est déraisonnable d'estimer pouvoir obtenir des réductions significatives avant 2040, et ensuite, l'ambition dépend fortement des capacités des acteurs du marché à offrir des biens et services décarbonés d'ici 2050.

Les objectifs environnementaux (cible 2030, année référence 2019)

- ⇒ Réduire les émissions carbone des achats de 10%
- ⇒ Atteindre 100% des marchés publics cibles contenant des clauses durables (1 étoile)
- ⇒ Maintenir le label Good Food des concessions de Bruxelles Environnement

Les chiffres clés⁴¹

Réduire les émissions carbone des achats de 10%



⁴⁰ GES : gaz à effet de serre, dans cette déclaration, uniquement d'origine anthropique

⁴¹ Tel que demandé dans l'annexe IV du règlement EMAS, il n'a pas été jugé pertinent de fournir des données chiffrées sur le tonnage de matériaux utilisés dans le cadre de l'activité de Bruxelles Environnement, étant donné que cela est peu représentatif des incidences de l'activité en partie administrative. Il a donc été choisi de présenter les indicateurs des émissions carbone liées à l'ensemble des achats réalisés.



Un défi essentiel consiste à affiner la connaissance liant les achats réalisés par Bruxelles Environnement à une valeur plus exacte du poids carbone qui y est associé. En effet, une politique d'achat durable et le choix de fournisseurs et prestataires exemplaires peut parfois entraîner des coûts supplémentaires, mais pour une incidence carbone qui est présumée inférieure à un produit moyen. L'obtention d'informations précises sur l'empreinte carbone des biens et services par les fournisseurs permettrait donc d'objectiver les émissions et de les diminuer en favorisant les fournisseurs à incidence plus faible.

Les dépenses en biens et services de Bruxelles Environnement ont presque doublé entre 2013 et 2023. En particulier, les achats de services considérés comme faiblement matériels (études, télécom, assurances, etc.) ont particulièrement augmenté.

Au vu de l'indisponibilité de données sur les émissions exactes des biens et services achetés, une approche basée sur des facteurs d'émissions moyens a été appliquée aux montants des dépenses, selon 4 catégories principales : les services faiblement matériels, les services fortement matériels (habillement, impressions, plantes, etc.), les petites fournitures de bureaux et les dépenses d'informatique et de bureautique.

Les achats repris ici ne concernent pas les achats de matériel informatique ou de véhicules (machine et mobilier), qui sont repris dans les catégories spécifiques du bilan carbone. Les achats de matériel scientifique, de logiciels et les dépenses d'aménagement des parcs sont repris ici, bien qu'ils soient considérés comme des immobilisations, car amortis sur plusieurs années.

Atteindre 100% des marchés publics cibles contenant des clauses durables (1 étoile)

La donnée sera disponible en 2024.

Maintenir le label Good Food des concessions de Bruxelles Environnement

- 6 guinguettes obtiennent 1 toque au [label Good Food](#)⁴²
- RestoBEL obtient 2 toques au label Good Food (1 toque jusqu'en 2020) à l'audit de novembre 2023
 - Mise en évidence des légumes de saison
 - Offre de fruits de saison frais
 - Proposition d'une alternative entièrement végétarienne
 - Mesure du gaspillage alimentaire
 - Utilisation de minimum 5 produits bio

Les réalisations 2023

Mobilité

- ⇒ Leasing de véhicules électriques et thermiques via centrale d'achat
- ⇒ Vélos (VTT électriques, vélos de ville, vélos pliables, ...)
- ⇒ Véhicules électriques utilitaires
- ⇒ Habillage véhicules/autocollants/plaquettes
- ⇒ Distribution de colis à vélos
- ⇒ Fourgons électriques

Divers

- ⇒ Produits d'entretien écologiques
- ⇒ Machines horticoles : thermiques et électriques
- ⇒ Equipements de protection individuelle et service de nettoyage des vêtements
- ⇒ Fournitures de bureau durables en centrale d'achat ⁴³

⁴² Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))

⁴³ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))



- ⇒ Articles promotionnels
- ⇒ Plaques aimantées
- ⇒ Fourniture de sacs poubelles et de sachets en papier pour ramasser les crottes de chiens en ville
- ⇒ Réparation électro

Alimentation

- Traiteurs internes durables et entièrement végétariens
- Distributeurs à café et fontaines durables
- Café, eau pour terrain, collations : interdiction d'utilisation de matériel à usage unique
- Concession traiteur pour events externes et RestoBEL : obligation de servir de l'eau du réseau et interdiction d'utilisation de matériel à usage unique, dont des boissons non consignées
- Concession des guinguettes : incitation à l'augmentation du nombre de toques du concessionnaire via une réduction sur la redevance

Les défis 2024

Sensibiliser les utilisateurs sur l'analyse des besoins :

- Récupération des vêtements/uniformes qui sont redistribués après lavage
- Sensibilisation au partage de véhicules sur le terrain
- Sensibilisation à la surconsommation en restant critique à l'égard des nouvelles demandes

Former les gestionnaires des marchés publics du département Achats Généraux aux marchés publics durables et à la législation environnementale.

Favoriser les marchés circulaires et locaux du département Achats Généraux : réparations et seconde main, productions locales⁴⁴

- Confection des uniformes des gardien.ne.s et accessoires
- *Upcycling* des vêtements de travail et EPI⁴⁵
- Livraison de colis à vélo dans la Région de Bruxelles-Capitale
- Baskets
- Projet *retrofit*⁴⁶
- Relance des logos véhicules et plaques aimantées
- Mobilier de récupération pour le RestoBEL
- Marché de réparation d'électroménagers

Renforcer les marchés et les concessions alimentaires selon le programme Good Food

- Collations durables pour les animations dans les espaces verts gérés par BE
- Diminuer le gaspillage alimentaire du RestoBEL⁴⁷
- Maintenir, renforcer et contrôler la bonne exécution des critères Good Food dans les concessions de Bruxelles Environnement

Mettre en place une stratégie interne de nos achats publics durables via l'accompagnement du hespdesk *Greenpublicprocurement*

⁴⁴ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))

⁴⁵ EPI : équipements de protection individuelle

⁴⁶ Projet *retrofit* : Le projet FEDER 'Living Labs Brussels Retrofit' a pour but de favoriser la rénovation des logements bruxellois en créant des espaces privilégiés dédiés à l'expérimentation et à l'innovation ([hyperlien](#)).

⁴⁷ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))



6.1.5. Optimiser les ressources en informatique et challenger les besoins des utilisateur.trices

Le contexte

Au niveau mondial, le secteur numérique représente déjà 3,8% des émissions de gaz à effet de serre (avec un taux de croissance annuel de 6%) et 4,2% de la consommation d'énergie primaire⁴⁹. Pour faire face à cette croissance exponentielle de l'incidence environnementale de la digitalisation, Bruxelles Environnement s'inscrit dans une recherche de sobriété numérique. Cette recherche d'exemplarité a été formalisée, fin 2020, par la désignation de responsables Sobriété Numérique au sein du Service Transformation Digitale (pour un total actuel de 1 ETP) et s'est appuyée, dans un premier temps, sur la sensibilisation de son personnel aux incidences variées de l'infrastructure numérique tout au long du cycle de vie et aux bonnes pratiques à mettre en œuvre.

En 2 ans, le sujet a pris une place à part entière dans la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique interne et au sein des activités de la Sous-Division ICT. Bien que les outils de mesure manquent encore et que les incidences environnementales soient difficilement quantifiables, une volonté d'amélioration continue est bien présente et pousse à des décisions qui relèvent du bon sens et qui, par conséquent, réduisent ou modèrent l'incidence de nos services numériques. A cette fin, une collaboration forte a été créée avec notre partenaire informatique Paradigm⁵⁰, via l'initiative régionale Numérique Responsable, ainsi qu'avec l'Institut Belge du Numérique Responsable⁵¹ qui met de nombreux outils de mesure, suivi, bonnes pratiques... à disposition (ex. WeNR, label NR...).

Les connaissances et références liées à l'incidence environnementale du numérique sont en plein essor et l'équipe en charge souhaite être davantage capable de quantifier l'incidence de BE. Il en résulte que nos objectifs et méthodes de calcul sont voués à évoluer d'ici 2030-2050.

Les objectifs environnementaux (Cible 2030, année de référence 2021)

- ⇒ Réduire les émissions carbone du parc informatique de 60%
- ⇒ Réduire le nombre d'appareils informatiques par personne de 30 %
- ⇒ Augmenter l'âge moyen du parc (ordinateurs, écrans, imprimantes, TV, GSM/smartphones) de 25 %

Les chiffres clés

Réduire les émissions carbone du matériel et des services informatiques de 60%

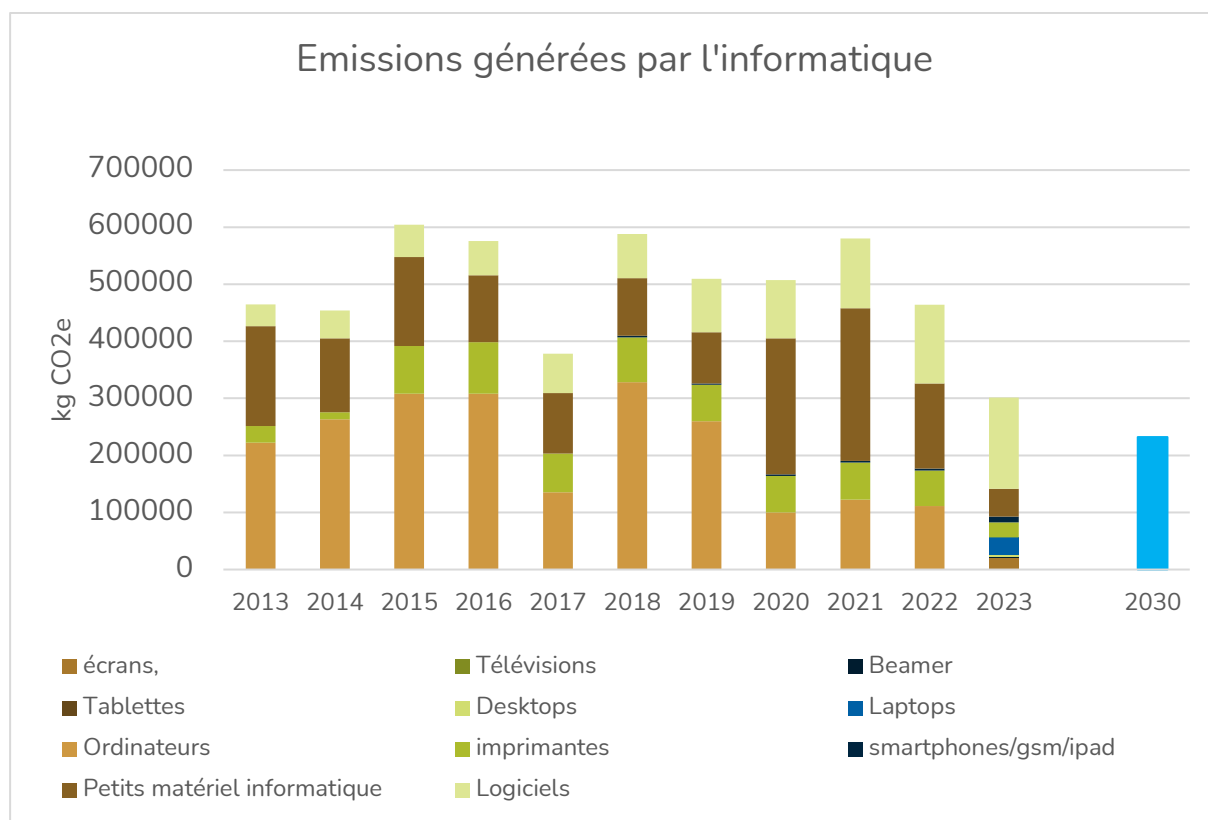
⁴⁸ : note inexistante

⁴⁹ Sources: [hyperlien 1](#) et [hyperlien 2](#)

⁵⁰ **Paradigm Brussels** : anciennement le Centre Informatique pour la Région Bruxelloise ou C.I.R.B.

⁵¹ ISIT-Belgique : Institute for Sustainable IT – Belgium : [hyperlien ISIT-BE](#)

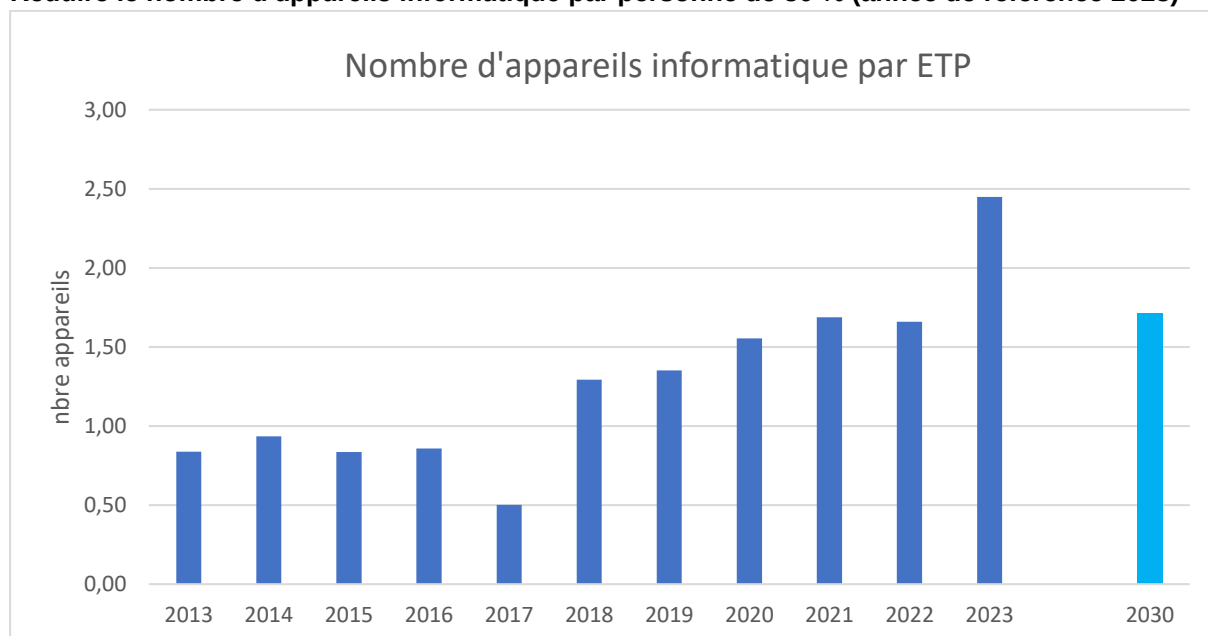




Les émissions liées à l'informatique concernent les immobilisations du parc informatique (ordinateurs, imprimantes, GSM/smartphones), les petits achats annuels en informatique et bureautique (souris, clavier, etc.), mais également les dépenses en logiciels (Alfresco, Geodata, etc.).

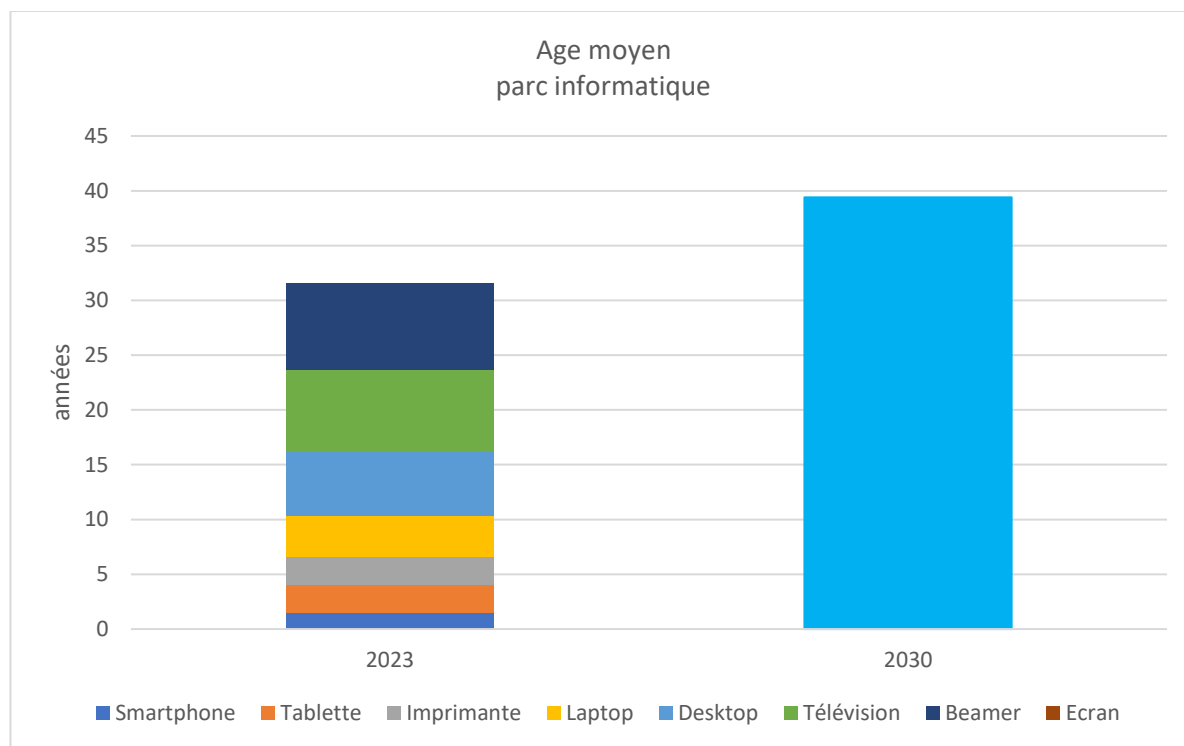
Ces émissions représentent 500t de CO₂ (en 2019) soit 7,5% du Bilan Carbone® de Bruxelles Environnement. Les émissions fluctuent d'année en année, mais malgré l'augmentation significative du personnel, ces émissions sont en décroissance depuis 2022.

Réduire le nombre d'appareils informatique par personne de 30 % (année de référence 2023)



On observe que le nombre d'appareils par ETP a augmenté progressivement entre 2013 et 2021. A partir de 2023, les inventaires du matériel informatique se sont affinés ce qui a permis d'obtenir plus de données sur les appareils qui n'étaient pas inventoriés. Cela explique le pic du nombre d'appareils en 2023. L'objectif de réduction sera donc établi sur base de l'année de référence 2023 afin de partir d'une base objectivable.

Augmenter l'âge moyen du parc informatique de 25 %



Des efforts dans l'achat et l'allongement de la durée de vie du matériel informatique (réparation, etc.) ont déjà été réalisés ces dernières années. La durée d'amortissement des appareils a été augmentée entre 2021 et 2023 pour les laptops, desktops et tablettes. Il reste à observer de quelle façon cette décision influencera dans les prochaines années l'âge moyen réel des appareils informatiques.

Les réalisations de l'année 2023

- Thématique à part entière dans la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique de BE officiellement lancée en octobre 2023
- Participation active aux 4 Groupes de Travail régionaux Numérique Responsable (min. 1 collègue de BE par GT), lead de 1 GT & participation à la *Core Team* coordonnant l'initiative avec Paradigm, notre partenaire informatique régional
- Intégration des principes d'écoconception sur la plateforme externe [Geodata](#) de BE (visualisation de données)
- Intégration de clauses "*numérique responsable*" dans 5 cahiers de charge de services numériques
- Participation de 2 collègues à la formation externe « Etat de l'art & bonnes pratiques » sur le Numérique Responsable et obtention d'un certificat de connaissances
- Participation de 21 collègues à la formation interne de 6h (comprenant une Fresque du Numérique)
- Organisation de 6 Fresques du Numérique (en dehors de la formation interne) et traduction de cet outil de sensibilisation en néerlandais :
 - 51 participants externes (public cible de BE : communes, réseau label Entreprise Ecodynamique, prestataires de services...)
 - 23 collègues internes



- Contribution en tant "qu'expert" pour de la sensibilisation à l'externe: [vidéo 1819](#), Shifting Economy Week 2023, co-organisation d'une séance d'information sur la Fresque du Numérique, participation au Printemps du Numérique, [Réseau Label Entreprise Ecodynamique](#), [Média 123Digit](#)
- Lancement du processus d'obtention de la [labellisation Numérique Responsable](#) niveau 2 et résultats d'audit externe encourageants (729,96/1000) en vue de l'obtention du label en mars 2024
- Organisation d'une *Digital Cleanup* en mars avec les résultats suivants :
 - 150 participant·e·s aux différentes activités (personnel admin et de terrain)
 - 96 équipements numériques collectés, dont 25 smartphones et tablettes à reconditionner via aSmartWorld⁵²
 - 73 000 mails et 44 000 fichiers supprimés, min. 53 Go ont été libérés
 - Au total, ce sont 445 kg équivalent CO2 qui ont été économisés⁵³
- Revue du processus de cession de matériel informatique des organismes d'intérêt public par l'initiative régionale Numérique Responsable, pilotée par Paradigm, avec des collaborateurs de BE fortement impliqués (projet *RecycleIT*):
 - Elargissement du périmètre des matériels admis (tout sauf les casques, souris, claviers)
 - Revue des partenaires du réemploi sur base de critères durables plus stricts et augmentation de leur nombre (9 partenaires bruxellois : Digital for Youth, Oxfam, Fondation pour l'inclusion digitale, AlBrux, CF2D, Circular Brussels, Tic Harmony, Tictopia, Déclic)
- Réduction de la flotte d'imprimantes (- 14 imprimantes multifonctionnelles)
- Allongement de la durée de vie de 1 an (& renouvellement non automatique) pour :
 - Laptops : 6 à 7 ans
 - Smartphones : 4 à 5 ans
- Assignation d'un architecte d'entreprise (IT) et création d'une feuille de route pour avoir une vue d'ensemble du parc applicatif de BE afin de rationaliser celui-ci
- Implémentation de MS365 avec les configurations techniques suivantes :
 - Boîte mail (Exchange) limitée à 5,5Go au lieu de 100Go
 - Espace de stockage en ligne personnel (OneDrive) limité à 50Go au lieu de 1To

Les défis 2024

- Obtenir le label NR⁵⁴ niveau 2 par la rédaction d'engagements, suite à l'audit NR externe, sur 3 ans et mise en place d'un processus de suivi, en vue de l'audit NR externe intermédiaire après 18 mois
- Lancer & suivre le programme Bas Carbone « sobriété numérique »
- Modéliser le processus de cycle de vie du matériel informatique de BE et identifier les points d'amélioration, en vue de continuer à en allonger la durée de vie
- Continuer de sensibiliser et former aux enjeux et aux bonnes pratiques à mettre en place en interne et à l'externe, au sein de la Région
- Former davantage de collaborateurs de la Sous-Division Soutien digital pour une mise en application directe des bonnes pratiques
- Créer des guides pratiques d'accompagnement pour l'écoconception de services numériques dans le cadre de projets digitaux, pour les écogestes digitaux...
- Intégrer de façon systématique le critère environnemental dans la gestion des demandes digitales, e.a. projets digitaux, marchés publics de services numériques...
- Définir les exigences sur les volumes de données collectés, stockés, échangés
- Mesurer et diminuer l'incidence environnementale de notre Système d'Information

⁵² aSmartWorld : [hyperlien](#)

⁵³ Méthodologie: [hyperlien](#)

⁵⁴ Label NR : label numérique responsable (<https://label-nr.fr/>)



6.1.6. En interne, s'orienter vers le zéro déchet, en externe, prévenir et réduire les déchets

Le contexte

La politique de gestion des déchets de Bruxelles Environnement vise à réduire le volume de déchets générés en opérant une transition vers une économie circulaire, locale et décarbonée. Elle passe par des actions en matière de :

- Prévention, en limitant les produits suremballés et à usage unique
- Substitution, en recourant aux principes de l'économie de la fonctionnalité
- Réparation, au sein de nos ateliers
- Réutilisation, au sein de nos services ou en externe auprès d'associations locales ou de Finshop
- Collecte sélective et recyclage de 15 fractions de déchets

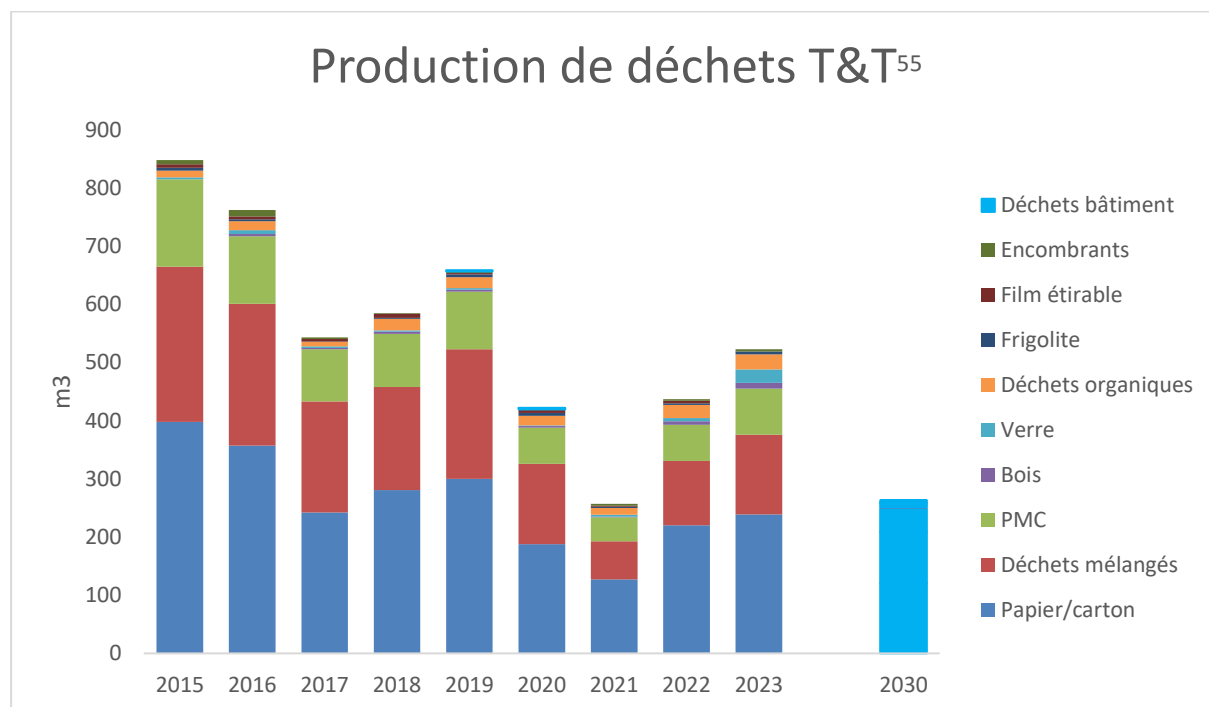
Avec le lancement de la Stratégie Bas Carbone et Adaptation au Changement Climatique de Bruxelles Environnement, une attention plus particulière sera portée au suivi des déchets représentant le plus d'émissions carbone, sur lesquelles une action peut être menée. Le focus sera porté sur les déchets du siège administratif, les déchets incinérés collectés dans les parcs et dans la Forêt ainsi que les déchets verts.

Les objectifs environnementaux (Cible 2030, année de référence 2019)

- ⇒ Diminuer le volume total de déchets par flux sur le site de Tour & Taxis de 60%
- ⇒ Diminuer le poids des déchets incinérés provenant des parcs et de la Forêt de 15%
- ⇒ Diminuer le poids des déchets verts exportés de 50 %

Les chiffres clés

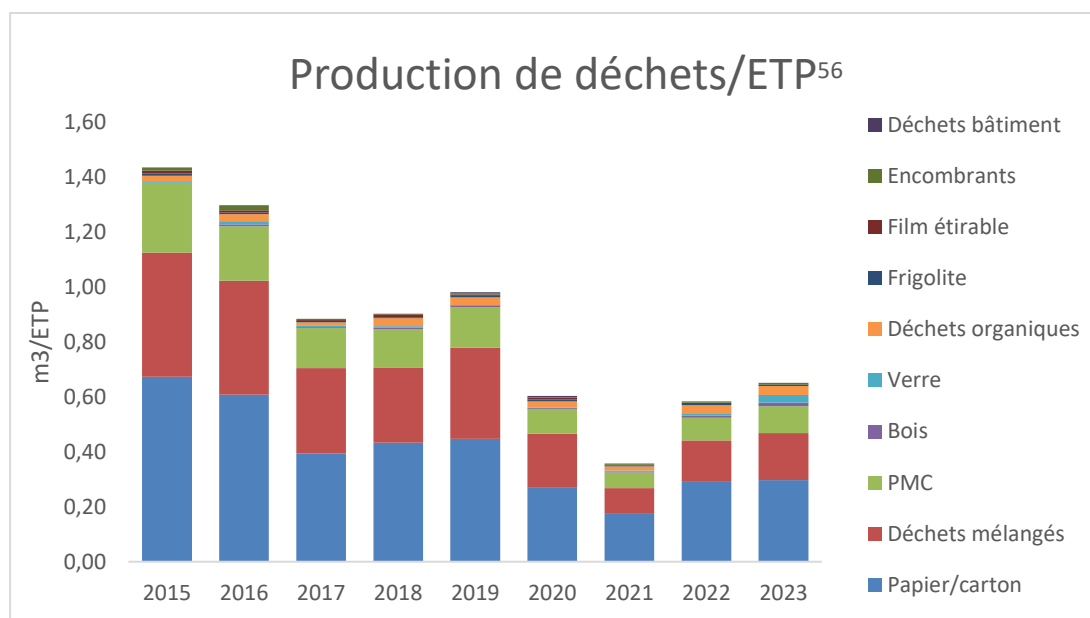
Diminuer le volume total de déchets par flux sur le site de Tour & Taxis de 60%



55

⁵⁵ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))





56

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Total m3	847,9	762,1	543,2	585,0	658,6	422,3	257,0	447,0	526,9
Total m3/etp.an	1,44	1,30	0,88	0,90	0,98	0,60	0,37	0,60	0,66
Taux de recyclage	69%	68%	65%	70%	66%	67%	74%	75%	74%

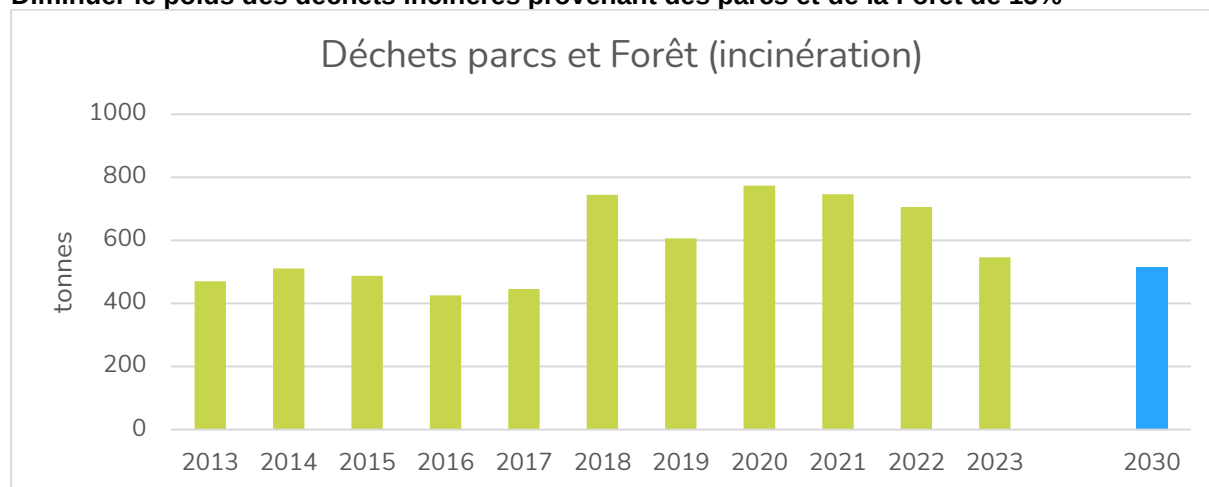
Après la période covid et post-covid, la production de déchets sur le site avait diminué considérablement en raison du télétravail généralisé. En 2022 et 2023, le retour au bureau s'est fait partiellement puisque le télétravail reste plus important qu'avant le covid (jusqu'à 12 jours par personne et par mois) ; cela se remarque également dans la production des déchets qui réaugmente. Le projet de réduction de la production des déchets au siège devrait permettre de continuer à diminuer les déchets produits sur le site.

En 2023, la production de déchets dangereux pour le siège administratif était de 217 kg (pour une période de 6 ans), y compris des déchets d'échantillons d'amiante libre, liés à l'activité des inspecteurs de BE. Le dernier enlèvement de déchets dangereux au sein du siège datait de 2017 !

⁵⁶ ETP et ETP de BE : Voir en page 9 les notes de bas de page portant les n° 4 et 5

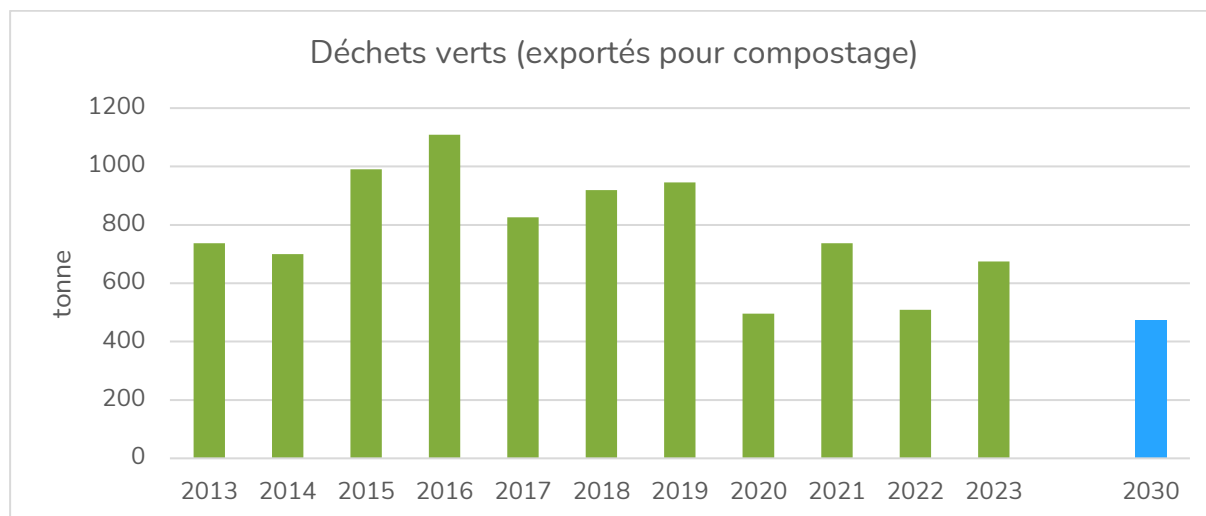


Diminuer le poids des déchets incinérés provenant des parcs et de la Forêt de 15%



Les installations de tri de PMC+ dans de nombreux parcs semble porter ses fruits, étant donné que le tonnage collecté diminue progressivement depuis 2 années. Le renforcement du placement de nouvelles poubelles de tri dans des parcs supplémentaires devrait permettre de continuer à diminuer les déchets incinérés.

Diminuer le poids des déchets verts exportés de 50 %



Depuis 2020, les quantités de déchets verts exportés sont moindres, ce qui témoigne du succès des efforts réalisés pour limiter la production et l'exportation de déchets verts dans le cahier de charges des prestataires de gestion des espaces verts, afin de laisser un maximum de déchets verts sur place pour le compostage. Notamment, l'évolution des pratiques d'entretien et les plans de gestion écologique des espaces verts permet notamment de diminuer le volume de déchets annuel. Cette bonne pratique va être élargie et systématisée afin de réduire au maximum les exports de cet « or vert ».

Les réalisations 2023

- Organisation de la semaine européenne de réduction des déchets
- Sensibilisation au tri des déchets via le développement de 2 jeux
- Installation du tri PMC+ en test dans de nouveaux parcs (21 juillet, Pavillon chinois, Marie-José, Parc Roi Baudoin, Volgenzang, Scheutbos, Duden, Forestier, Tenbosch),
- Installation de poubelles de tri dans le site du Westpark (Parc de l'Ouest)



- 96 équipements numériques collectés, dont 25 smartphones et tablettes à reconditionner via [aSmartWorld](#)⁵⁷
- 835 kg de matériel électrique et électronique collectés par [CF2D](#)⁵⁸ en vue d'être reconditionnés
- 62kg de piles et batteries ont été recyclées
- 400 litres de bouchons de liège collectés en vue d'être recyclés, pour l'isolation des bâtiments et pour d'autres applications via l'organisation [Recycork](#)⁵⁹
- Décision d'engagement d'un responsable de projet pour la gestion des déchets clandestins déposés dans les espaces verts et la Forêt

Les défis 2024

- Installer le tri complet pour des petits locaux du personnel de terrain (jardiniers et gardiens)
- Etendre le tri pour les usagers des parcs et de la Forêt : Colonial, Sobieski, Abbaye de La Cambre, Jardin du Roi, Basilique de Koekelberg, Elisabeth + en attente du permis d'urbanisme (parc de Woluwe, Etangs Mellaerts, Parc Parmentier).
- Sensibiliser les usagers dans les parcs à la prévention et au tri
- Assurer l'application des bonnes pratiques de gestion des déchets verts au sein des espaces verts pour prévenir et valoriser
- Analyser la faisabilité de l'installation d'une scie mobile et d'un projet de compostage pour le site du Cinquantenaire
- Développer l'usage de la scierie mobile
- Réduire la production de déchets à partir du siège administratif
- Mettre en place un compost de groupement d'entreprises à Tour & Taxis

⁵⁷ aSmartWorld ([hyperlien](#))

⁵⁸ CF2D : ([hyperlien](#))

⁵⁹ Recycork : ([hyperlien](#))



6.1.7. Renforcer la politique d'événements durables

Le contexte

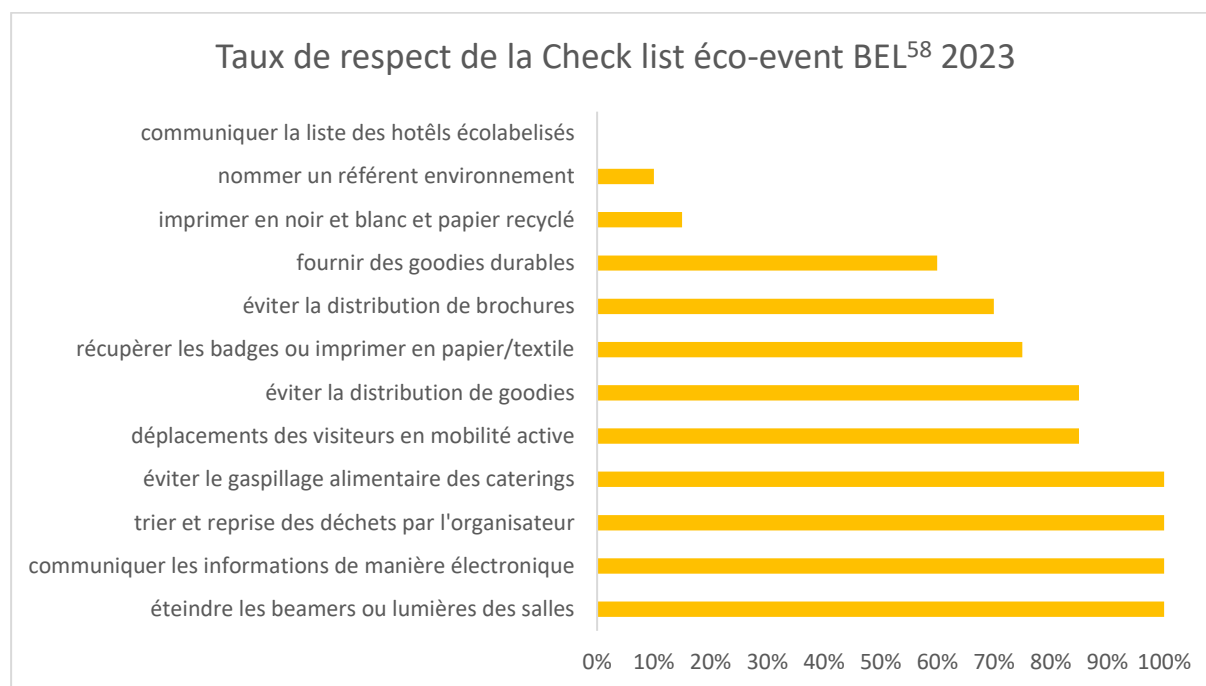
Bruxelles Environnement organise ou accueille dans les parcs qu'il gère en moyenne 850 événements par an. Or, chaque événement peut potentiellement mobiliser beaucoup de ressources, du transport à la nourriture en passant par la communication, le chauffage, les activités, les cadeaux ou les achats, le tout pour une durée généralement très courte.

Bruxelles Environnement entend donc minimiser les incidences sur l'environnement de ces événements. Les événements organisés dans le centre de congrès du BEL⁶⁰ doivent ainsi suivre la [check-list pour l'organisation d'un événement durable](#)⁶¹. Bruxelles Environnement met également à disposition de tout organisateur d'événement dans un parc [une charte pour une gestion durable des événements](#)⁶².

Les objectifs environnementaux

- ⇒ A l'horizon 2030, 100 % des critères obligatoires de la check-list pour l'organisation d'un événement durable sont respectés par les organisateurs d'événements du BEL⁶⁰

Les chiffres clés 2023⁶³



- Les clients viennent souvent uniquement pour une journée, il est donc rare que nous devions transférer une liste d'hôtels ;
- Très peu de clients nomment un référent environnement ;

⁶⁰ BEL : [hyperlien](#)

⁶¹ Check-list pour l'organisation d'un événement durable : [hyperlien](#)

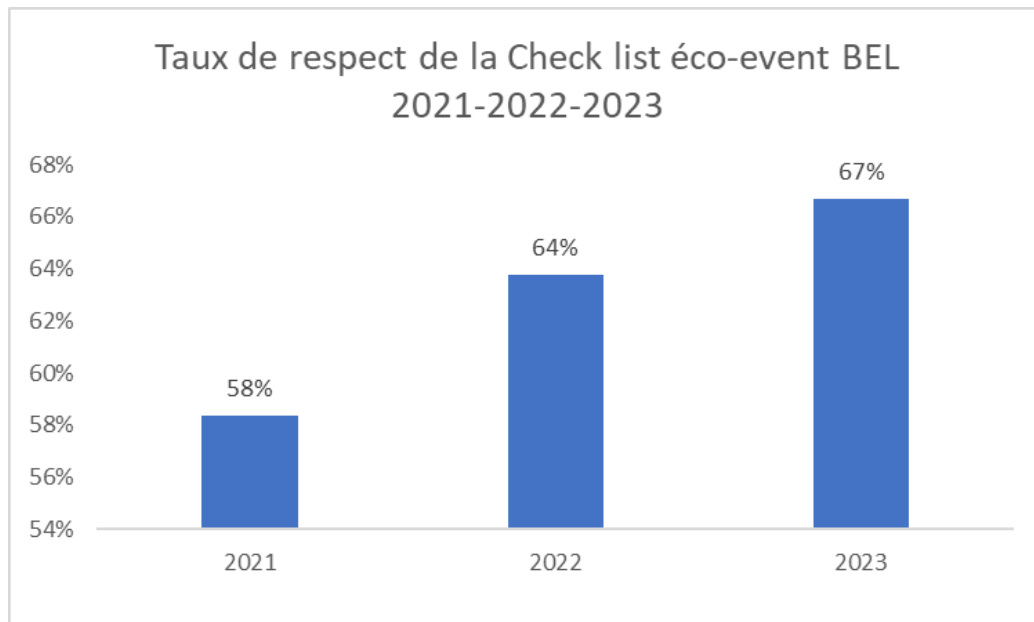
⁶² Charte pour une gestion durable des événements : [hyperlien](#)

Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))

⁶³ Ces données se rapportent à une estimation réalisée par le coordinateur des événements organisés dans le BEL.



- Il n'y a pas de récupération des badges et nominettes, mais ils sont toutefois imprimés sur papier ;
- Les éléments imprimés sont rarement en noir et blanc et presque jamais sur du papier recyclé.



Les réalisations 2023

Events dans les parcs

- Définition des exigences minimales pour les événements gérés par des organisateurs externes (vaisselle réutilisable/biodégradable/consignée, toilettes sèches, tri sélectif, incitation à la mobilité douce, respect des réglementations en matière de nuisances sonores)

BEL

- Préparation de l'outil « *My Impact Tool* » pour les événements externes⁶⁴

Les défis 2024

Events dans les parcs

- Mise en place d'un système d'autodéclaration des organisateurs d'événements dans les parcs dès la mise en application de la charte pour une gestion durable des événements.

BEL

- Adapter la checklist éco-event BEL⁶⁵ et la rendre (en partie) obligatoire
- Mise en place de « *My Impact Tool*⁶⁶ » pour les événements externes

⁶⁴ Document de référence en matière de meilleures pratiques de management environnemental, d'indicateurs de performance environnementale spécifiques et de repères d'excellence pour le secteur de l'administration publique ([hyperlien](#))

⁶⁵ BEL ([hyperlien](#))

⁶⁶ « *My Impact Tool* » : Outil développé à la demande de Bruxelles Environnement pour pouvoir mesurer l'incidence de l'organisation de chacun des événements au BEL ([hyperlien](#))



6.2. MISSIONS DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT

6.2.1. Consolider et déployer le maillage vert

Le contexte

Ensemble des espaces verts urbains interconnectés⁶⁷, le maillage vert bruxellois relie parcs, espaces naturels, espaces ouverts, voies pédestres et cyclistes. Il a une fonction à la fois sociale, pour assurer la qualité de vie des habitants, et une fonction écologique, pour favoriser la connexion entre biotopes (faune et flore sauvages). En réponse à la densification de la Région et à son développement territorial, Bruxelles Environnement a développé, en 1998, une stratégie « Maillage vert », afin que les différentes parties prenantes s'emparent de cet enjeu. Cette stratégie fait aujourd'hui l'objet d'une actualisation.

Les objectifs environnementaux

⇒ Densifier le maillage vert afin de répondre aux besoins sociaux et environnementaux

Les chiffres clés 2023

- Superficie totale actualisée gérée par BE de 499,5 ha⁶⁸, y compris les nouveaux aménagements / restaurations d'espaces verts : 7,94 ha
- Contribution indirecte à la réduction des zones de carence⁶⁹

Les réalisations récurrentes

- Rassemblement et analyse de données cartographiques thématiques
- Participation aux études et aux planifications de nombreux projets d'infrastructures régionales et transrégionales cyclables et cyclo-piétonnes, ferroviaires, autoroutières et hydrographiques constituant des liens physiques de mobilité et dotés de fonctions écologiques et paysagères (notamment à Schaerbeek-Formation, Josaphat, Mediapark, Herrmann-Debroux, ex-OTAN-Défense, la Pede, Wiels, la Senne, le Canal, ...)
- Contribution au programme Re-crédation de végétalisation des cours d'école

Les réalisations 2023

- Exécution des projets d'études de la centrale de marché OPEN, visant l'opérationnalisation de l'étude interrégionale OPEN-Brussels, sur les espaces ouverts dans et autour de Bruxelles
- Poursuite ou finalisation de chantiers d'aménagement de nouveaux espaces verts :
 - Gare de l'ouest
 - Quai des matériaux
 - Val d'Or
 - Serres du Stuyvenberg
 - Tronçons de la Promenade Verte
- Préparation en régie des chantiers des années à venir
- Réalisation d'une cartographie consolidée du maillage vert multifonctionnel, en réponse aux nombreux enjeux stratégiques régionaux
- Négociations pour l'obtention de droits réels sur le foncier pouvant contribuer à la réalisation du Maillage Vert
- Consultation des acteurs

⁶⁷ Dont 499,5 hectares, soit près de 5 km², sont gérés par Bruxelles Environnement

⁶⁸ Un hectare (ha) vaut 10 000 m², et 1 km² vaut 100 ha.

⁶⁹ Les zones de carence sont définies comme les superficies situées en zone habitable à plus de 500 mètres à pied d'un espace vert public ; l'indicateur mesurera la réduction de la surface totale de celles-ci après l'aménagement de nouveaux parcs ou d'espaces verts restaurés.



Les défis 2024

- Publier un document de référence, approuvé par le Gouvernement, utilisable par les institutions bruxelloises pour la définition de leurs plans d'aménagement du territoire ou de leurs avis en matière de permis de bâtir
- Disposer d'un/de document(s) qui défini(ssen)t les stratégies opérationnelles et foncières
- Développer un indicateur relatif à la réduction des zones de carence⁷⁰

⁷⁰ Les zones de carence sont définies comme les superficies situées en zone habitable à plus de 500 mètres à pied d'un espace vert public ; l'indicateur mesurera la réduction de la surface totale de celles-ci après l'aménagement de nouveaux parcs ou d'espaces verts restaurés.



6.2.2. Généraliser la gestion écologique des infrastructures vertes

Le contexte

La Région bruxelloise compte environ 2 779 ha⁷¹ de parcs, jardins et bois accessibles au public, soit environ 18% de la superficie régionale. Bruxelles Environnement en gère la plus grande partie – 2 325 ha - dont 1 800 ha de la Forêt de Soignes, réserves et espaces (semi-)naturels⁷². Tout l'enjeu consiste à gérer durablement ces espaces tout en conciliant leurs différentes fonctions : sociale, récréative, éducative, paysagère et écologique. Cela implique d'anticiper leur évolution paysagère et leurs fonctions sociétales, tout en respectant leur histoire et la philosophie des lieux pour ne pas les standardiser.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Disposer d'espaces verts de qualité, répondant aux principes de gestion écologique, entretenus dans les règles de l'art exigées et dans les délais prévus dans les plannings

Les chiffres clés

La superficie d'espaces verts en gestion selon le référentiel de gestion écologique⁷³

Les réalisations récurrentes

- Diversification des espèces végétales plantées dans les parcs pour remplacer les arbustes atteints par les ravageurs et limiter les risques futurs de crise phytosanitaire
- Intégration des principes du Référentiel de gestion écologique dans les marchés de gestion des espaces verts régionaux (en cours)

Les réalisations en 2023

- Mise en place d'une plateforme MOODLE pour la logistique des formations en gestion écologique de la *Nature Academy* et organisation de formations et séminaires
- Mise en ligne du portail *Renature.brussels* et publication des premières fiches « Action » liées à la gestion écologique (notamment installation de prairies fleuries, plantation d'arbres d'avenir...)
- Réalisation d'une étude de marché et d'une étude juridique pour la préparation d'une ordonnance relative à la gestion écologique des espaces verts.

Les défis 2024

- Augmenter la superficie des zones enherbées faisant l'objet d'une différenciation des tontes et du fauchage
- Définir une stratégie d'éco-pâturage dans les espaces verts régionaux semi-naturels, ainsi que l'indicateur permettant de rapporter les résultats obtenus
- Diversifier les espèces végétales plantées dans les parcs

⁷¹ Un hectare (ha) vaut 10 000 m², et 1 km² vaut 100 ha.

⁷² Données de l'état de l'Environnement 2020

⁷³ Un indicateur pertinent relatif à l'utilisation effective de ce référentiel pour la gestion de certains espaces verts doit encore être défini et mis en place.



6.2.3. Déployer la stratégie de gestion durable des bois et réserves naturelles

Le contexte

La Région de Bruxelles-Capitale dispose sur son territoire de 1 800 ha⁷⁷ de la Forêt de Soignes, réserves et espaces (semi-)naturels⁷⁸. Les attentes de la société bruxelloise à leur égard sont multiples : de la conservation de la nature à la préservation des paysages en passant par l'accueil du public. L'adoption de plans de gestion multifonctionnels intégrés durables par site permet de tenir compte de ces différents objectifs, parfois conflictuels. Depuis 2019, la Région dispose ainsi de plans de gestion pour la Forêt de Soignes, les 5 réserves naturelles, les 2 réserves forestières et les 2 réserves archéologiques présentes en Forêt de Soignes. La réserve naturelle du Zavelenberg dispose également d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Doter tous les bois et réserves naturelles gérés par la sous-division Forêt et Nature d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable

Les chiffres clés en 2023

- État sanitaire des **chênes** bon : 80 % des arbres présentent une défoliation de 25 %. État sanitaire des **hêtres** plus dégradé : 35 % des arbres présentent une défoliation de 34 %. La défoliation est restée élevée, et la ramification s'est légèrement détériorée, mais l'occurrence de branches mortes a diminué, ce qui suggère un arrêt de la dégradation et une amélioration possible au cours des prochaines années. État sanitaire des **frênes** bon (suivi débuté en 2023) : 60 % des arbres présentent une défoliation de 35 %.
- Population de chevreuils toujours en baisse : 1,1 chevreuil/km⁷⁹ en 2008 et 0,6 chevreuil/km en 2023 (similaire à celle de la période 2014-2022). Cela confirme l'hypothèse que la population de chevreuils se maintient à un niveau inférieur constant.
- % de bois mort en forêt en hausse : en 2012, 14 m³/ha⁸⁰ ; en 2022, 33,6m³/ha et en 2023 (coupe 4) **46,26 m³/ha**. L'objectif à atteindre étant de 25m³/ha est encore – largement – dépassé.
- Tenue des chiens en laisse : **58 %** (61 % en 2022) (42 % sans laisse – 39 % en 2022)

Les réalisations de l'année 2023

- Campagnes annuelles de monitoring « Hêtres, Chênes et Frênes » et « Chevreuil »
- Campagne annuelle de l'inventaire forestier
- Travaux du bureau d'études en charge des études historiques pour l'élaboration des plans de gestion (engagés depuis le 18 septembre 2023 – durée 24 mois)

Les prochains défis

- Doter les 6 sites (bois et réserves naturelles) situés sur Uccle d'un plan de gestion multifonctionnel intégré durable

⁷⁷ Un hectare (ha) vaut 10 000 m², et 1 km² vaut 100 ha.

⁷⁸ Données de l'état de l'Environnement 2020

⁷⁹ Méthode de comptage scientifique sur un trajet déterminé parcouru à intervalle déterminé, avec observation visuelle

⁸⁰ ha = hectare, voir ci-dessus la note de bas de page portant le n° 77



6.2.4. Mettre en œuvre le Schéma de Structure Régional de la Forêt de Soignes

Le contexte

La Forêt de Soignes s'étend sur 4 383 hectares⁸¹ répartis entre les trois Régions du pays, dont 1 665 en Région de Bruxelles-Capitale où elle couvre près de 10% du territoire. Reconnue zone spéciale de conservation et intégrée au réseau Natura 2000, la Forêt de Soignes est gérée par les 3 services forestiers régionaux, dont Bruxelles Environnement pour le territoire bruxellois. Pour développer une cohérence de développement et de gestion, les gestionnaires des 3 régions ont développé en 2008 un Schéma de Structure pour la Forêt de Soignes. Il vise à redonner plus de naturalité à la Forêt et à mieux préserver les espèces de la biodiversité et les habitats présents. Opérationnelle depuis juin 2020, la Fondation Forêt de Soignes vise à coordonner la collaboration interrégionale au travers du Schéma de Structure.

Les objectifs environnementaux

Dans le cadre du statut Natura 2000 du site, redonner plus de naturalité à la Forêt en travaillant sur les 5 axes suivants :

- Reconnecter les parties de la Forêt séparées par les infrastructures de transport
- Préserver voire redévelopper les connexions de la Forêt avec les forêts les plus proches (Meerdaal et Hal)
- Revoir la stratégie d'accueil du public en privilégiant les portes d'accueil situées en périphérie du massif (dont le Rouge-Cloître et l'Hippodrome en Région bruxelloise)
- Développer un maillage récréatif qui relie les portes d'accueil
- Développer une identité commune à la Forêt via une charte graphique et de mobilier

Les chiffres clés

Le rapport annuel 2023 de suivi du Schéma de Structure pour la Forêt de Soignes a été présenté à l'Assemblée générale du 21 mars 2024.

Les réalisations de l'année 2023

- Etudes préalables et rédaction du cahier spécial des charges (CSC), publication, réception des offres (17), 5 bureaux retenus pour présenter un projet d'écopont
- Avant-projet d'ordonnance « Règles d'accueil du public » transmis au cabinet du Ministre de tutelle
- Reconduction pour 2024 du financement de la Fondation Forêt de Soignes
- Rencontre le 17 juin 2023 sur le thème « La Forêt de Soignes : fragile, ancienne et patrimoine mondial de l'UNESCO », organisée par la plateforme de la Forêt de Soignes et le Comité de Concertation
- Rencontre du 7 décembre 2023 des membres du Comité de Concertation

Les prochains défis

- Attribuer le marché pour l'étude et le suivi du chantier de l'écopont destiné à relier les blocs forestiers séparés par les infrastructures de transport, demander/obtenir le permis d'urbanisme (PU), travaux jusque fin 2028
- Faire adopter une nouvelle réglementation concernant les règles d'accueil du public, pour une meilleure préservation des sites et une meilleure cohabitation des usagers (2024-2029)
- Développer le maillage écologique avec les grands massifs forestiers voisins : collaboration avec la région flamande à la réalisation du projet de « parc national des forêts du Brabant » (statut adopté par la seule Région flamande à ce jour)
- Développer et consolider la Fondation Forêt de Soignes et la collaboration interrégionale
- Maintenir les réunions annuelles de la plateforme de la Forêt de Soignes et du Comité de concertation

⁸¹ Un hectare (ha) équivaut à 10 000 m², et 100 hectares valent 1 km² ; la Région occupe 161,38 km² ou 16 138 hectares.



6.2.5. Renforcer le réseau écologique bruxellois et les corridors de fraîcheur

Le contexte

Arbres d'alignements, friches et délaissés urbains, jardins et intérieurs d'îlots, espaces verts publics, cimetières, abords de bâtiments et infrastructures de transport sont autant d'infrastructures vertes urbaines indispensables. Pour garantir leur stabilité et leur fonctionnement écologique, Bruxelles Environnement a mis en place le Réseau Écologique Bruxellois⁸² (REB), ensemble cohérent de zones représentant les éléments naturels, semi-naturels et artificiels du territoire régional à conserver, gérer et/ou restaurer. Ce réseau comprend des zones centrales (réservoirs de biodiversité), des zones de développement (intermédiaires) et des zones de liaison (corridors).

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Favoriser la conservation, la dispersion ou la migration des espèces
- ⇒ Maintenir ou rétablir les espèces et habitats naturels dans un état favorable de conservation

Les chiffres clés

- Opération Récréation : 6,755 Mio € prévus sur toute la durée du projet pour végétaliser 19 cours d'écoles
- Action Climat (soutien des projets des communes) : 0,785 Mio € répartis sur 7 projets
- Inspirons le Quartier (soutien des projets d'associations) : 3 500 € pour 1 projet
- 344 avis rédigés par la Division Espaces Verts dans le cadre de demandes de plans, permis d'environnement et d'urbanisme afin de donner un éclairage orienté sur la nature en ville et le respect du patrimoine biologique

Les réalisations en 2023

- Clôture du Projet européen LIFE Urban Greening Plan: pilotage par Bruxelles Environnement du projet LIFE préparatoire à la définition des objectifs européens (découlant de la stratégie Biodiversité 2030)
- Projet FEDER Senette introduit et approuvé entretemps visant le développement d'une connectivité verte linéaire totalisant 3 ha d'espaces verts créés ou réaménagés
- Lancement du site internet renature.brussels pour promouvoir et centraliser les bonnes pratiques de gestion écologique et de renforcement du réseau écologique
- Approbation en 1ère lecture d'une nouvelle version du CBS+ (coefficient de biotope par surface renforcé) intégrant davantage les éléments de connectivité écologique et paysagère.
- Publication de la carte actualisée du réseau écologique/maillage vert, associant la composante écologiquement fonctionnelle (REB) à une composante socio-récréative (maillage vert).
- Poursuite du projet Opération Ré-Création pour la végétalisation de 19 cours d'écoles entamé en 2021 et obtention d'un financement Feder pour une poursuite du projet au-delà de la première phase.
- URBAN EUROPE/ERA NET COOLSCHOOLS – Lancement du projet européen permettant de développer et visant à mesurer les services écosystémiques rendus à l'échelle de la parcelle par les projets de végétalisation des cours d'école.
- Action climat : poursuite des projets communaux et financement de nouveaux projets dans la thématique "Ville-Nature" dédiée à l'adaptation fondée sur les écosystèmes.
- Vademecum pour la rédaction de Plans Nature communaux intégrant des objectifs de végétalisation et de renforcement du maillage vert.

⁸² REB ([hyperlien](#))



Les prochains défis

- Poursuivre le projet Opération Ré-Création et lancement des chantiers
- Poursuivre la reconnexion des zones centrales du réseau écologique, y compris au niveau transfrontalier et évaluer l'efficacité des passages à faune existants, notamment l'écotunnel en dessous de la chaussée de Mons pour reconnexion du Vogelzang⁸³

⁸³ Aménagements favorables à l'accueil et au cheminement de la petite faune aux sorties d'un « pertuis-écotunnel » placé sous la chaussée de Mons par Bruxelles Mobilité, lors de son chantier de réaménagement de ladite chaussée.



6.2.6. Gérer le patrimoine arboré de façon écologique et raisonnée

Le contexte

Les parcs régionaux sont agrémentés de nombreux arbres dont les paramètres vitaux sont marqués par l'âge, le biotope et les conditions météorologiques. Certains événements climatiques survenant avec une plus grande fréquence et intensité, il est important d'adapter la gestion du patrimoine arboré dont Bruxelles Environnement a la charge pour une partie de la Région de Bruxelles, afin de maintenir celui-ci en bonne santé.

Les objectifs environnementaux

- ⇒ Gérer le patrimoine arboré de manière écologique et durable en adéquation avec les enjeux climatiques et biologiques avec :
 - Des élagages raisonnés
 - L'abattage de sujets malades ou dangereux : gestion phytosanitaire harmonisée
 - Le maintien et la protection des arbres vétérans et/ou remarquables
 - Des replantations dans les meilleures conditions, assurant un avenir aux arbres ou de la régénération spontanée de massifs arbustifs
 - La diversification des essences choisies

Les chiffres clés en 2023

- 60 000 arbres répartis sur 106 sites figurent dans la base de données ;
- 43 700 arbres sont déjà diagnostiqués périodiquement.

Les réalisations récurrentes

- Poursuite de l'inventaire phytosanitaire du patrimoine arboré
- Gestion des arbres malades ou dangereux à moyen terme et surveillance de l'évolution de l'état sanitaire des autres
- Organisation d'une seconde vie pour les résidus d'abattage sous forme de broyats pour le paillage de la végétation ornementale et les composts de quartier
- Régénération du patrimoine arboré, soit par le biais d'un recru naturel, soit par la plantation d'espèces diversifiées, adaptées aux conditions du sol et plus résistantes aux changements climatiques en cours

Les défis 2024

- Finaliser la modernisation des modalités de fonctionnement de la base de données sanitaires « Arbres » (BDA)
- Développer la plateforme informatisée de gestion du patrimoine arboré en lien avec la BDA



6.2.7. Assurer la conservation des espèces et des habitats protégés

Le contexte

La région bruxelloise dispose d'un patrimoine biologique d'une diversité exceptionnelle en milieu urbain: près de 44 espèces de mammifères indigènes (dont 19 espèces de chauves-souris), 92 espèces d'oiseaux nicheurs, 12 espèces d'amphibiens et reptiles, 841 espèces de plantes. Parmi elles, les espèces protégées forment un patrimoine naturel irremplaçable que Bruxelles Environnement s'emploie à connaître, conserver et aider à se (re)développer au sein de la Région. Trois zones spéciales de conservation Natura 2000 sont d'ailleurs définies sur le territoire régional, plusieurs réserves naturelles régionales ou agréées accueillent une faune et une flore d'une richesse incomparable et de nombreuses espèces font l'objet d'une protection stricte.

Les objectifs environnementaux

Préserver la faune et la flore bruxelloises et les habitats naturels.

Les chiffres clés

- 13 plans de gestion approuvés par le gouvernement en 2023⁸⁴

Les réalisations 2023

- Approbation par le gouvernement des plans de gestion de 13 sites, concertation pour 19 autres sites dont 6 approuvés en première lecture et soumis à enquête publique
- Participation du comité belge Invasive Alien Species
- Projet LIFE RiparIAS - suivi
- Lancement du projet LIFE B4B (pour améliorer l'implémentation Natura 2000)
- Suivi zoonoses : attribution et suivi du marché analyses et stratégie interne pour la gestion des moustiques exotiques potentiellement porteurs de maladies
- Monitoring des espèces et des habitats protégés (notamment les chauves-souris et les oiseaux) (action récurrente)
- Poursuite du processus d'adoption des plans de gestion Natura 2000 (action récurrente)

Les défis 2024

- Défendre au moment de la révision du Plan régional d'affectation du sol (PRAS) l'octroi d'un statut de zone verte / zone verte de haute valeur biologique pour les sites Natura 2000, les réserves naturelles et les sites de haute valeur biologique sur la carte d'évaluation biologique
- Obtenir l'approbation de 27 plans de gestion supplémentaires

⁸⁴ Soit 70% du réseau Natura 2000 bruxellois couvert



6.2.8. Rendre compte de l'état de l'environnement

Le contexte

Bruxelles Environnement est responsable de la publication du Rapport sur l'état de l'environnement en Région de Bruxelles-Capitale. Réalisée tous les quatre ans - tous les deux ans sous forme de synthèse -, la publication de ce rapport est une obligation légale depuis 1992. Il constitue un outil d'information et d'aide à la décision politique, socio-économique et individuelle en mettant à disposition de toutes et tous des données concernant :

- L'état des éléments, de la diversité biologique et de leurs interactions
- Les éléments susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement : substances diverses, énergie, bruit, rayonnements, déchets, émissions, organismes génétiquement modifiés...
- Les mesures prises pour préserver l'environnement : politiques, administratives et leurs évaluations
- L'influence de l'état de l'environnement sur l'état de santé des personnes, leurs conditions de vie, leur sécurité
- L'aménagement du territoire

L'objectif principal est de transmettre des informations fiables sur la qualité de l'environnement aux différents publics :

- Le monde politique au niveau bruxellois, suprarégional et européen, et les professionnels de l'environnement, afin de soutenir la politique et la planification environnementale avec des données objectives
- Le grand public, de tout niveau, afin de les conscientiser par rapport à l'environnement en milieu urbain bruxellois

Ce processus d'information doit contribuer à une démarche de transparence et à la sensibilisation au changement nécessaire de notre manière de vivre, des méthodes de production et de consommation, pour réduire notre empreinte écologique et améliorer notre environnement comme notre qualité de vie.

Trois types de produits sont mis en place en fonction du public cible :

- **Des analyses de données** (indicateurs et focus) mises à disposition d'un public averti (citoyens avertis, bureaux d'études, autres administrations, etc.) sous forme de pages Web reprises au sein du site de Bruxelles Environnement > lien : « *Constats par thème* » de ***l'État des lieux de l'environnement***. Détaillées, elles sont soutenues par de la documentation technique.
- **Des messages clés**, publiés tous les deux ans, à destination d'un public plus stratégique (politique, associations, etc.), sous la forme d'une synthèse pour mettre en avant les principaux enjeux et les défis à relever
- **Une animation** destinée au grand public, qui reprend une sélection d'informations sous une forme plus ludique et vivante a été actualisée et modernisée en 2021⁸⁵.

Les objectifs environnementaux

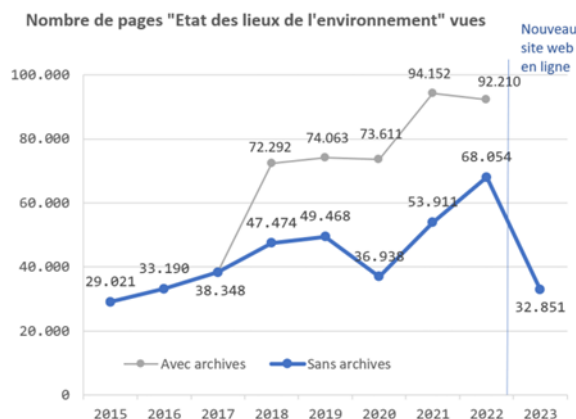
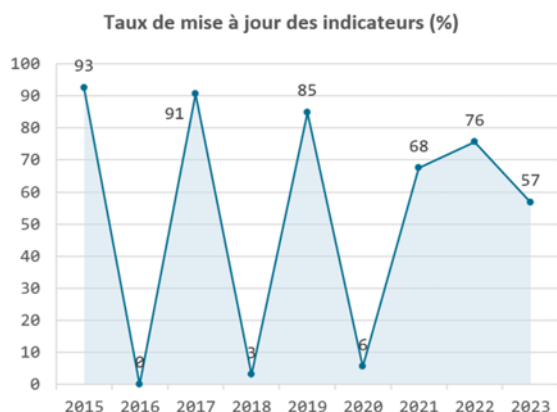
- A partir de 2021, au moins 50% des indicateurs repris dans la partie « *Constats par thème* » de « ***l'État des lieux de l'environnement***⁸⁶ » seront validés et mis à jour tous les ans. Jusqu'en 2020 inclus, le taux de mise à jour était d'au moins 80% une fois tous les deux ans.
- Une information de qualité, validée par les experts et expertes thématiques, et actualisée sera mise à disposition tous les deux ans via la publication des rapports et synthèses de l'État de l'environnement (« *messages clés* »).
- Les consultations des pages web correspondantes seront analysées annuellement (en nombre total et en termes de répartition entre les thèmes), afin de vérifier l'évolution de l'utilisation de l'information.

⁸⁵ Lien vers l'animation : <https://etatdeslieux.environnement.brussels/fr/>

⁸⁶ Lien vers l'État des lieux de l'environnement ([hyperlien](#))



Les chiffres clés 2023



En 2023, le travail a été réalisé conformément aux cibles fixées : 57% des indicateurs ont en effet été actualisés (la cible étant de 50%).

Le nombre total de vues des pages en lien avec l'état des lieux de l'environnement du site web de Bruxelles Environnement est de 33.000. La fréquentation observée est sensiblement inférieure à celle de 2022.

La fin de l'année 2022 avait été marquée par la transition vers une nouvelle version du site internet de Bruxelles environnement. Les différents produits en lien avec l'état des lieux de l'environnement y ont été intégrés, avec une restructuration importante de l'organisation de l'information (le nombre de pages web concernées ayant été réduit d'un facteur 25).

L'évolution observée entre 2022 et 2023 peut notamment s'expliquer par trois aspects :

- Les archives sont maintenant disponibles sous forme de documents .pdf repris dans le centre de documentation du site web, et non plus sous forme de page web au sein du site. Ces pages représentaient 25.000 vues en 2022. Or, aucune statistique d'accès aux ressources du centre de documentation n'est actuellement disponible. A titre de comparaison, les données de consultation des années précédentes sans les archives ont donc été intégrées au graphique ;
- Tous les indicateurs d'un même thème disposaient de leur propre page web avant 2022. Ils ont été repris fin 2022 sur une page unique par thème⁸⁷. La consultation lors d'une même visite sur le site de plusieurs indicateurs d'un même thème est donc actuellement comptabilisée comme une seule vue dans les statistiques de fréquentation, contrairement à avant ;
- La mise en ligne d'un nouveau site s'accompagne souvent d'une réduction de sa fréquentation, qui s'explique entre autres par un moins bon référencement dans les moteurs de recherche. En outre, la méthode de comptabilisation des consultations a évolué.

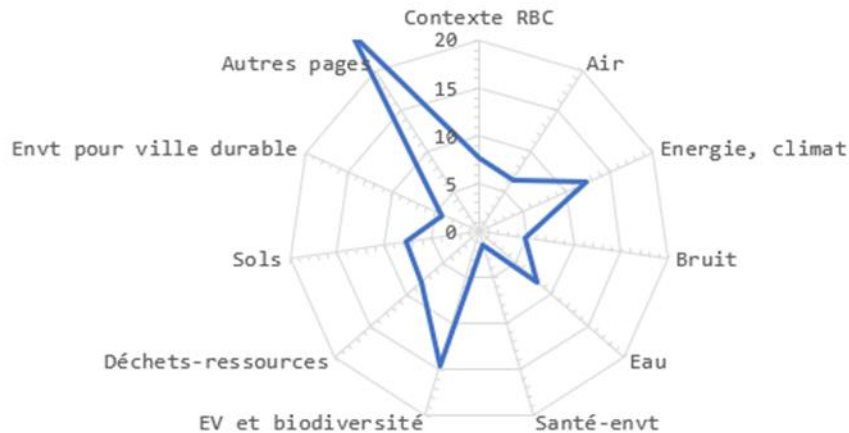
A noter que les statistiques globales de fréquentation du site de Bruxelles Environnement montrent également une réduction des consultations, de l'ordre de 25%.

Le suivi des statistiques dans les prochaines années permettra d'évaluer si, au-delà de ces aspects, une réduction de la consultation des pages en lien avec l'état des lieux de l'environnement est effective ou non.

⁸⁷ 11 pages web ont ainsi intégré l'information de 199 pages de l'ancien site web de BE.



Répartition des vues entre les thèmes (2023)



Les chapitres les plus consultés sont, de façon récurrente entre les années : la thématique Espaces verts et biodiversité (qui, depuis 2020, a été proportionnellement de plus en plus consultée), l'énergie et le climat, ainsi que l'eau. S'ajoutent en 2023 les thématiques « déchets et ressources » et « sols », qui ont été relativement plus consultées par rapport aux années précédentes.

Les réalisations 2023

- Mise à jour et complétion des analyses reprises dans la section "Constats par thème" de l'état des lieux sur le site, le plus rapidement possible une fois les données disponibles : 2 nouveaux indicateurs ont été créés, 25 mis à jour et 10 focus publiés, dont 4 correspondants à des nouveaux sujets
- Mise à jour de l'animation grand public en cohérence avec les messages clés publiés ([lien ici](#))

Les défis 2024

- Publier le rapport sur l'état de l'Environnement 2019-2022 en 2024 (messages clés), à l'issue du processus légal de consultation
- Mettre à jour et compléter les analyses reprises dans la section "Constats par thème" de l'état des lieux sur le site, le plus rapidement possible, une fois les données disponibles : plus de 20 indicateurs devraient ainsi être mis à jour chaque année, et des nouveaux focus publiés en fonction des études réalisées
- Publier une nouvelle page d'accueil pour la partie « Etat des lieux de l'environnement » du site web, destinée à clarifier le statut des différents produits publiés dans ce cadre, les liens entre ceux-ci et les publics cibles. Une organisation différente des indicateurs par thème sera également proposée
- Mettre à jour l'animation grand public



7. DECLARATION DU VERIFICATEUR EMAS RELATIVE AUX ACTIVITES DE VERIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes (NACE-code) : 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99

déclare avoir vérifié si le site figurant dans la déclaration environnementale 2024 (résultats 2023) de l'organisation Bruxelles Environnement (BE), dont le **code NACE est 84.11**, respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) no 1221/2009, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et 2018/2026, concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) (no 1221/2009, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et 2018/2026,
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale 2024 du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées en 2023 dans le cadre prévu pour la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS.

Conformément au règlement (CE) no 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles le 27 mai 2024

Signature



Éric Louys
Président de la commission de certification





Rédaction: Channa Gourdin et Jean-François Doat
Comité de lecture: Els Debacker, Jean-François Doat et Hilde Ver Elst
Ed. Resp. : Barbara Dewulf – Av du Port 86C/3000- 1000 Bruxelles
Date de la prochaine déclaration environnementale complète : mars 2027
Date de la prochaine déclaration environnementale mise à jour : mars 2025

